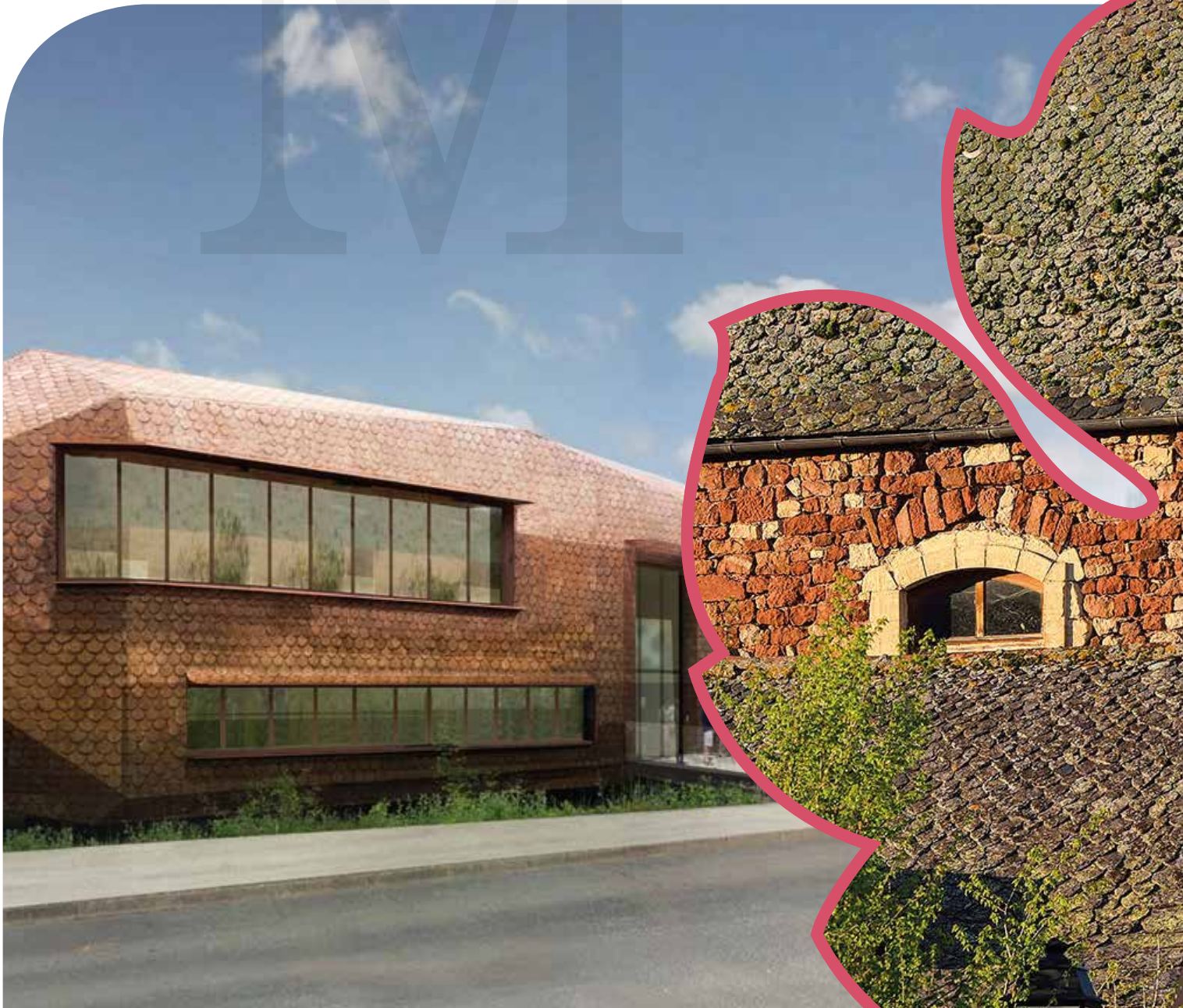


# CONQUES MARCILLAC

BULLETIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Marçillac



Conques



Pruines

# Notre territoire, vos élus communautaires

The map shows the following municipalities and their corresponding elected officials:

- Sénergues:** Philippe VARSI, Bernard FERRIÈRES
- Conques-en-Rouergue:** Jean-Paul DELAGNES, Claude LACAZE
- St-Félix-de-Lunel:** Zéphirin QUINTARD, Alain BARRE
- Pruines:** Paul GOUDY, Jean-Claude RICHARD, Gérard FALCO
- Nauviale:** Abel BONNEFOUS, Michel CABROL
- Mouret:** Christian POUGET, Benvinda LENOIR
- Muret-le-Château:** Bernard LEFEBVRE, Anne-Marie SCHNEIDER
- Muret-le-Château:** Gabriel ISSALYS, Michel CAMBALY
- St-Christophe-Vallon:** Sylvain COUFFIGNAL, Marie Héléne CAVAILLES
- Marcillac-Vallon:** Christian GOMEZ, Azilis BELLEC, Guy SALVAN
- Valady:** Roland AYGALENQ, Michel COSTES
- Salles-la-Source:** Jacques SUCRET, Yolande GENIEYS, Robert GALIERE
- Salles-la-Source:** Anne GABEN-TOUTANT, Michel REY, Eddy FRAYSSE
- Clairvaux-d'Aveyron:** Jean-Marie LACOMBE, Cathy GUILLET, Joël RUSSERY
- Clairvaux-d'Aveyron:** Jean-Louis ALIBERT, Marie-Thérèse DELOUSTAL, Louis DROC, Bernadette MARRIAT

Directeur de la publication : Jean-Marie Lacombe

Coordination réalisation : Olivier Jallat

Crédits photos : Communauté de Communes Conques-Marcillac, Comprendre et Agir pour les Aînés de Conques-Marcillac, Cyber-base Conques-Marcillac, École de musique Conques-Marcillac, Gilles Tordjeman, Office de Tourisme Conques-Marcillac, Point Emploi Conques-Marcillac, Régine Combal, Vallon de Cultures (Bravotan Gogolf).

Impression : Groupe Burlat Rodez - 08/2017 - ISO 14001

Président : Jean-Marie Lacombe

1<sup>re</sup> Vice-Présidente : Anne Gaben Toutant

2<sup>e</sup> Vice-Président : Bernard Lefebvre

3<sup>e</sup> Vice-Président : Gabriel Issalys

4<sup>e</sup> Vice-Président : Paul Goudy

5<sup>e</sup> Vice-Président : Jacques Sucret

6<sup>e</sup> Vice-Président : Jean-Louis Alibert

7<sup>e</sup> Vice-Président : Christian Pouget

# Sommaire

- Zoom sur : La future maison de services au public .....4
- Évolutions législatives en matière de coopération intercommunale.....7
- Quelques éléments de budget .....9
- Économie / Attractivité.....11
- Tourisme.....17
  - Terra Trail
  - Vignobles et découvertes
  - Nouveau site internet
- Mobilité.....19
  - Point sur les travaux de voirie
  - Transport à la demande
  - Rézo-pouce
- Aménagement du territoire et qualité environnementale.....22
- Services aux habitants.....28
  - Travaux sur les équipements publics communautaires
  - Un projet social pour le territoire
  - Le projet de santé labellisé !
  - Séniors et pleinement citoyens !
  - Banque alimentaire
  - La Cyber-base intercommunale
  - La Cyber-base à 2 activités principales
- Enfance / Jeunesse.....34
  - Feux vert pour le plan d'actions
  - J'apprends à nager
  - Carte multi-activités
  - Les services intercommunaux de la petite-enfance
- Et, demain ?.....38
- Consignes de tri .....39

# L'édito du Président



Dans l'édito du précédent bulletin j'évoquais entre autre, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée en 2015 qui allait engendrer des modifications notables dans plusieurs domaines.

Tout d'abord le « paysage » des intercommunalités qui a évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le nombre de Communautés de Communes aveyronnaises est passé de 36 à 19. Notre collectivité n'a pas eu l'obligation de fusionner avec des collectivités voisines. Néanmoins elle a vu son périmètre modifié du fait de la création d'une commune nouvelle entre les deux communes de Balsac et Druelle et le choix, de celle-ci, d'intégrer l'agglomération de Rodez.

Concernant les compétences de notre collectivité, elles ont évolué pour répondre aux exigences de cette loi et depuis le 1<sup>er</sup> janvier ont été rajouté :

- l'intégralité des actions de développement économique,
- la planification de l'urbanisme, en précisant bien que le maire reste toujours compétent pour la délivrance des autorisations d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire, de démolir ou d'aménager),
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour être en conformité avec la loi NOTRe, devra être intégré dans nos champs de compétences, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi), puis en 2020 la compétence eau ainsi que la gestion des eaux pluviales.

En début d'année a été lancé l'élaboration du projet pour notre territoire. Il sera le fil conducteur pour prioriser les actions à mener au cours des prochaines années. Le choix a été fait d'associer des acteurs économiques et associatifs présents sur notre Communauté de Communes. Cette réalisation a débuté en mai dernier en partenariat avec le PEIR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) « Centre Ouest Aveyron » et dans la continuité d'un travail réalisé par ce syndicat mixte pour l'élaboration d'un projet à l'échelle, plus large, de son territoire.

En parallèle deux projets sont également en cours d'élaboration, ceux concernant les volets culturel et social.

Le chantier de la construction de la maison de services au public va débuter avant la

fin de l'année et devrait se terminer au premier trimestre 2019. Le siège actuel de la Communauté de Communes ne répond plus à certaines normes et notamment celles imposées pour son accessibilité qui doit être possible pour tous les usagers, et plus particulièrement ceux souffrant d'un handicap. Un autre volet, également important est celui lié aux consommations d'énergie. Le bâtiment actuel, dépourvu d'isolation, est très énergivore. Le prochain sera très performant en la matière et ira bien au-delà des normes actuellement en vigueur.

Ce bâtiment abritera donc les différents services de la Communauté de Communes mais également, ceux de la trésorerie ainsi que les associations aujourd'hui conventionnées avec notre collectivité. Ce sera un véritable outil au service de tous les habitants. Il permettra également une « transversalité » entre tous les services, qui, du fait de leur proximité, pourront mutualiser leurs moyens qu'ils soient humains, matériels ou autres.

Cet investissement, comme les autres également, dont vous trouverez la liste un peu plus loin dans ce bulletin, sera financé en faisant appel aux aides de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département et par de l'autofinancement ainsi que la réalisation d'un emprunt. À ce jour notre Communauté de Communes, pour ce qui est du budget général, est très peu endettée, permettant ainsi la réalisation de ce prêt sans hypothéquer l'avenir financier de notre collectivité.

Voilà, résumés, les quelques points que je voulais mettre en avant dans cet édit.

L'évolution des compétences de notre Communauté de Communes, l'élaboration de nos projets pour les années à venir, la construction de la Maison des services, véritable outil pour les mettre en œuvre, au service de vous tous, me paraissent être les bases solides du développement de l'ensemble de notre territoire.

Vous trouverez, dans ce bulletin, des articles les traitant plus largement ainsi que ceux abordant tous les champs d'interventions de notre Communauté de Communes.

Je ne pouvais terminer cet édit sans rendre hommage à la mémoire de Gérard Falco, conseiller communautaire et premier adjoint de la commune de Sénergues qui nous a quittés en juillet de cette année.

Bonne lecture.

**Jean-Marie LACOMBE**

Président de la Communauté de Communes

# Zoom sur : La future maison de services au public

**Bien plus qu'un bâtiment, un outil au service des politiques publiques du territoire.**



Façade avenue G. Bessière

**D**epuis plusieurs années, la Communauté de Communes envisageait la construction d'un nouveau siège ; les locaux actuellement occupés depuis sa création en 1998 étant obsolètes à tout point de vue.

Ce besoin a rapidement fait émerger l'opportunité d'associer à la réflexion les acteurs locaux intervenant dans la sphère publique et partageant des problématiques identiques à celles de la Communauté de Communes : inadéquation des surfaces, problème de sécurité, surconsommations énergétiques, etc... C'est ainsi que les services du Trésor public et les associations conventionnées avec la CCCM et délivrant des missions de service public (Le Créneau pour la Cyber-base, CAPACM, Point Emploi, Vallon de Cultures) ont participé à une réflexion plus générale visant à aboutir à la construction d'un seul et même bâtiment accueillant l'ensemble de ces services. Un seul bâtiment pour mutualiser certains coûts et offrir au public un lieu d'accueil unique pour faciliter ses démarches.

Devant la complexité d'un tel projet, la Communauté de Communes s'est attachée dès 2015 les services d'un spécialiste de la programmation technique et architecturale dont la mission a principalement consisté à définir au mieux les besoins en terme de surface,

les grands principes de fonctionnement du futur bâtiment et les partis-pris techniques que devait respecter le projet. C'est ainsi, par exemple, qu'a été introduit dans le programme technique et architectural du projet, véritable cahier des charges de la consultation des architectes, la nécessité de concevoir un bâtiment particulièrement économe en énergie (consommation du bâtiment 30 % inférieure aux normes en vigueur).

Une vingtaine d'équipes d'architectes a répondu à l'appel à candidatures dans le cadre du concours sous couvert d'anonymat mis à la publicité au début de l'année 2016 et 4 candidats ont été autorisés à remettre une proposition de projet.

En septembre 2016, le conseil communautaire approuvait la proposition du jury de concours de retenir celui présenté par le cabinet CoCo architecture (atelier domicilié à Naucelle). Le jury a particulièrement apprécié dans ce projet sa grande compacité qui permet d'obtenir des performances énergétiques de haut rang, son coût maîtrisé, sa grande simplicité de fonctionnement entre les différentes entités hébergées et la large place laissée aux matériaux et énergies renouvelables dans les procédés constructifs (chauffage par géothermie profonde, couverture en zinc et éléments structuraux en bois).

Mais au-delà de ces considérations techniques, un des principaux intérêts du projet résidera dans l'amélioration de la qualité de la délivrance des services publics sur le territoire. En effet, sa conception même (distribution des espaces) a été réfléchi parallèlement à l'élaboration du projet social de territoire. (cf. article dédié pg29) qui a mis en évidence la nécessité de mieux accompagner le fonctionnement des associations dans une logique de guichet unique pour faciliter les démarches des habitants mais également les initiatives personnelles et collectives. C'est ainsi que l'intégralité de l'étage du bâtiment a été pensé à l'aune de ces futurs usages avec la création en particulier d'un accueil commun, d'un espace de **co-working/télétravail\*** et de locaux pour les associations conventionnées avec la Communauté de Communes :

**1. L'association « espace emploi-formation »** (anciennement Point Emploi) qui accueille environ 1400 usagers/an pour plus de 400

bénéficiaires. un article est dédié aux activités de cette association pg12/13.

**2. l'association « Comprendre et Agir Pour les Aînés de Conques-Marcillac » (CAPACM)** qui anime le Point Info Séniors du territoire. un article est dédié aux activités de cette association pg30.

**3. l'association « Le Créneau »** qui anime la Cyber-base de ses missions classiques d'animation numérique du territoire, elle travaille en étroite collaboration avec l'association « Espace Emploi Formation ». Un article est dédié aux activités de cette association pg32.

**4. l'association « Vallon de Cultures »**, qui anime le projet culturel de territoire et a ainsi contribué de façon directe ou indirecte à la tenue de plus de 170 évènements culturels sur le territoire en 2016 (113 actions de médiation et 62 spectacles).

#### **\* Qu'est-ce qu'un espace de co-working/télétravail ?**

En quelques années, parallèlement au développement des technologies numériques, les espaces de coworking/télétravail se sont développés de manière importante en France, leur nombre ayant été multiplié par 6 en 3 ans. Répondant pour partie aux problématiques de mobilité et d'équilibre des territoires, ils permettent également d'envisager de nouvelles façons de travailler alliant l'indépendance et le collectif. Les retours d'expérience montrent en effet que l'interaction entre acteurs travaillant potentiellement dans des domaines d'activités différents peut également être à l'origine de la production de nouveaux savoirs qui n'auraient pas émergés (co/working).

De façon plus pragmatique, ces lieux offrent également des solutions sécurisées pour les grandes entreprises et administrations qui proposent de plus en plus la possibilité à leurs salariés de « télé-travailler » tout en souhaitant éviter les risques d'isolement (télé-travail).

Pour préciser les modalités de fonctionnement de ce lieu, la Communauté de Communes participe activement à un atelier dédié au sein du Pôle d'Équilibre Territorial Rural (une dizaine d'initiatives de ce type sont en cours d'élaboration à l'échelle du PETR) et va rapidement aller à la rencontre des populations concernées pour recenser du mieux possible leurs besoins.

À terme, les locaux abriteront également le futur **Point Info Jeunesse\*\***.

Après environ 1 an d'études par les architectes et bureaux d'études associés en relation étroite notamment avec les services de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (le bâtiment étant dans le périmètre de protection de la chapelle de Foncourrieu) et ceux de la direction départementale des territoires (le terrain étant pour partie située en zone inondable), les permis de construire et de démolir (l'ancienne maison de gardiennage du camping municipal étant détruite dans le cadre du projet) ont été délivrés en juillet 2017.

Les travaux, dont le montant est estimé à environ 2 510 000 € HT, pourront débuter

en fin d'année 2017 pour une livraison souhaitée à la fin du premier trimestre 2019. D'ores et déjà, l'État a reconnu l'intérêt de ce projet en l'accompagnant de manière significative puisqu'une subvention de 300 000 € a été attribuée sur une première tranche fonctionnelle de 513 000 € HT. Les autres financeurs ont également été sollicités (Europe, Région et Département), les dossiers sont en cours d'instruction.

D'un point de vue financier, ce projet nécessitera la réalisation d'un emprunt par la Communauté de Communes mais son niveau d'endettement quasiment nul et les baisses de charges de fonctionnement induites par la construction de ce bâtiment (énergie, loyers) permettent de l'envisager avec sérénité.



Vue depuis le Créneau

### **\*\* Qu'est-ce qu'un Point Info Jeunesse ?**



C'est dans le cadre du déploiement du plan d'actions enfance/jeunesse que les élus du territoire ont décidé de l'ouverture d'un Point Info Jeunesse. Ce lieu, qui permet aux jeunes du territoire d'avoir accès à des informations aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne, est défini et garanti par l'État. Il existe actuellement 1500 espaces labellisés de ce type en France qui offrent aux jeunes :

- Un accueil gratuit, anonyme, personnalisé et sans rendez-vous ;
- Une documentation thématique en libre consultation ;
- Une information sur place, par courrier, par téléphone ou courriel ;
- Des espaces spécialisés : santé, droit, Europe...

Ce lieu, stratégiquement implanté à proximité immédiate de la cyberbase, de l'association « Espace Emploi Formation » et de l'espace de co-working, sera animé par la Communauté de Communes et plus précisément par l'agent en charge du déploiement du plan d'actions enfance/jeunesse à hauteur de 15 heures minimum par semaine à l'horizon de l'ouverture de la future maison de services au public.

# Évolutions législatives en matière de coopération intercommunale

**L**a loi NOTRe du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, est venue considérablement modifier les règles en matière de coopération intercommunale. Elle impose, entre autres choses :

**1.** une réorganisation des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans chaque département avec l'élaboration d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

**2.** des modifications des statuts des EPCI, notamment en termes de compétences.

La Communauté de Communes n'a pas été concernée par un quelconque changement de périmètre dans le cadre du SDCI, le Préfet ayant accepté la motion votée par le conseil s'opposant au rapprochement avec la Communauté de Communes du Pays Rignacois.

En revanche, elle a dû adapter ses compétences par voie de délibération (conseil communautaire du 25 octobre 2016) ; nous les rappelons au travers de cet article.

Ces modifications statutaires sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et leur acceptation par voie d'arrêté par M. le Préfet.

## Compétences obligatoires

**1.** aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

La Communauté de Communes est ainsi compétente en matière de planification (SCOT, PLU et PLUi), des articles sont dédiés à ces compétences dans ce bulletin.

**2.** actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, etc... ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

La Communauté de Communes est désormais en première ligne pour le soutien financier aux entreprises dans certaines conditions (cf. article pg11). C'est également sur la base de cet article qu'elle gère certaines zones d'activités et la compétence tourisme qui est désormais clairement considérée comme d'intérêt économique.

**3.** aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

**4.** collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

## Compétences optionnelles

**5.** protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

**6.** politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire.

**7.** création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

**8.** action sociale d'intérêt communautaire.

**9.** création et gestion de maisons de service au public d'intérêt communautaire et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

## Compétences facultatives

**10.** assainissement :

- assainissement collectif : construction et gestion des équipements nécessaires à ce service ;
- assainissement non collectif : gestion du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

**11.** culture :

Élaboration et mise en œuvre du Projet Culturel de Territoire.

**12.** couverture télévisuelle :

Construction et gestion des équipements destinés à assurer la couverture télévisuelle du territoire.

**13.** infrastructures et réseaux de communications électroniques :

Cette compétence facultative a été intégrée aux statuts de la Communauté de Communes afin qu'elle puisse s'impliquer dans le déploiement du très haut débit sur le territoire.

**14.** fourrières (animaux et véhicules) :

Création, aménagement, gestion de fourrières pour les animaux et les véhicules.

**15.** construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :

### **Pour ce qui concerne les équipements sportifs :**

Études, création, extension, gestion et entretien des piscines et des gymnases.

Études dans le cadre d'une coordination d'actions de mutualisation entre communes membres ou associées.

### **Pour ce qui concerne les équipements culturels :**

Étude sur la mise en réseau de projets socio-culturels et aménagement des locaux en découlant.



# Quelques éléments de budget

**L**ors de la séance du conseil du 11 avril 2017, les conseillers communautaires ont adopté les budgets prévisionnels(\*) pour l'exercice 2017.

Cette année encore, les élus ont dû composer avec de nouvelles baisses de dotation de fonctionnement de l'État pour un montant pour ce seul exercice d'environ 100 000 €. Notons que depuis le début de la politique de baisses de dotation en 2013, le montant de la perte de dotations s'élève à 410 000 € par rapport au montant versé en 2013 (le cumul des baisses représente 970 000 € depuis 2013).

Dans ce contexte extrêmement défavorable et malgré des efforts conséquents pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, les élus ont approuvé une hausse de la fiscalité locale la plus faible possible pour maintenir la capacité d'auto-financement de la Communauté de Communes.

Contenu sur le volet fonctionnement, ce budget se veut très volontariste en matière d'investissements (inscription des crédits nécessaires pour toutes les opérations d'investissement présentées dans le présent bulletin dont celle de la construction de la maison de services au public). Malgré ces inscriptions importantes, le recours à l'emprunt reste très faible (1,3 millions € pour 5 millions € d'investissements) et sera à terme bien inférieur, aucune des subventions allouées n'ayant été intégrée dans le budget primitif. Il s'agira alors de la seule ligne de crédit portée par la Communauté de Communes qui est aujourd'hui particulièrement peu endettée.

Ce très faible niveau d'endettement et la bonne santé financière de la Communauté de Communes ont d'ailleurs été reconnus par l'Agence France Locale (<http://www.agence-france-locale.fr/>) qui a attribué une note sur la solidité du budget de la Communauté de Communes de 2,1/7 (les notes s'échelonnant de la meilleure à la moins bonne de 1 à 7).

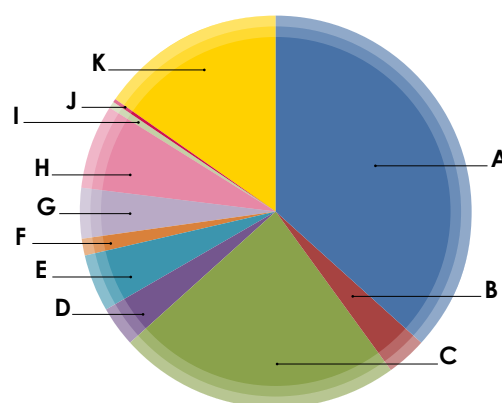
(\*) la Communauté de Communes gère un budget principal et un budget annexe « assainissement », ce dernier devant être autonome, les recettes d'assainissement perçues devant à elles seules équilibrer les dépenses de fonctionnement courantes du service (principe de « l'eau paie l'eau »).

Les quelques illustrations ci-après ont pour objectif de synthétiser les principaux postes de recettes et de dépenses des budgets votés.

## Les dépenses 2016

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT 2016

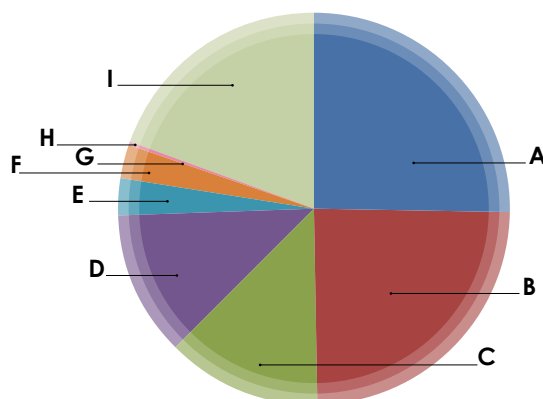
<b>A</b>	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 974 621,08 €	36,84 %
<b>B</b>	ASSAINISSEMENT	180 671,19 €	3,37 %
<b>C</b>	DÉCHETS MÉNAGERS	1 244 104,56 €	23,21 %
<b>D</b>	ENTRETIEN	181 173,04 €	3,38 %
<b>E</b>	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	247 498,37 €	4,62 %
<b>F</b>	CYBER BASE ET POINT EMPLOI	86 545,01 €	1,61 %
<b>G</b>	PETITE ENFANCE	211 876,00 €	3,95 %
<b>H</b>	TOURISME	373 315,39 €	6,97 %
<b>I</b>	TRANSPORT À LA DEMANDE	33 392,88 €	0,62 %
<b>J</b>	DESSERTE TV	8 986,01 €	0,17 %
<b>K</b>	VOIRIE	817 105,07 €	15,25 %
	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>5 359 288,60 €</b>	<b>100,00 %</b>



# Le budget 2017

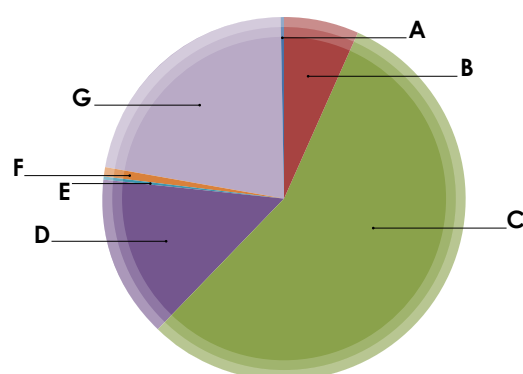
## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017

<b>A</b>	CHARGES CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 580 994 €	25,48 %
<b>B</b>	CHARGES DE PERSONNEL	1 522 000 €	24,53 %
<b>C</b>	ATTÉNUATION DE PRODUITS	782 667 €	12,61 %
<b>D</b>	AUTRES CHARGES GEST. COURANTE	739 503 €	11,92 %
<b>E</b>	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	195 623 €	3,15 %
<b>F</b>	DÉPENSES IMPRÉVUES	169 143 €	2,73 %
<b>G</b>	CHARGES FINANCIÈRES	9 000 €	0,15 %
<b>H</b>	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 875 €	0,03 %
<b>I</b>	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 205 000 €	19,42 %
	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>6 205 805 €</b>	<b>100,00 %</b>



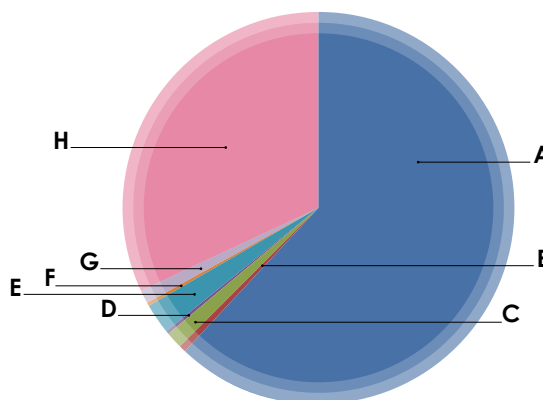
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017

<b>A</b>	ATTÉNUATION DE CHARGES	15 000 €	0,24 %
<b>B</b>	PRODUITS DES SERVICES	400 320 €	6,45 %
<b>C</b>	IMPÔTS ET TAXES	3 452 185 €	55,63 %
<b>D</b>	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	894 821 €	14,42 %
<b>E</b>	PRODUITS DIVERS	27 900 €	0,45 %
<b>F</b>	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS	38 180 €	0,62 %
<b>G</b>	EXCÉDENT REPORTÉ (2016)	1 377 399 €	22,20 %
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>6 205 805 €</b>	<b>100,00 %</b>



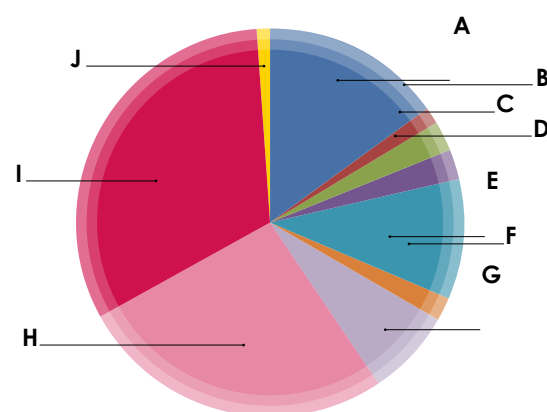
## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

<b>A</b>	TRAVAUX EN COURS	4 925 195 €	61,97 %
<b>B</b>	ACQUISITIONS	63 000 €	0,79 %
<b>C</b>	DÉPENSES IMPRÉVUES	94 989 €	1,20 %
<b>D</b>	REMBOURSEMENTS CAPITAL EMPRUNTS	29 670 €	0,37 %
<b>E</b>	FRAIS DIVERS	187 660 €	2,36 %
<b>F</b>	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS	38 180 €	0,48 %
<b>G</b>	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	82 475 €	1,04 %
<b>H</b>	OPÉRATIONS COMPTE DES COMMUNES	2 526 000 €	31,78 %
	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>7 947 169 €</b>	<b>100,00 %</b>



## RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017

<b>A</b>	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	1 205 000 €	15,16 %
<b>B</b>	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	105 438 €	1,33 %
<b>C</b>	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	206 359 €	2,60 %
<b>D</b>	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	195 623 €	2,46 %
<b>E</b>	DOTATIONS FONDS DIVERS	794 955 €	10,00 %
<b>F</b>	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	158 558 €	2,00 %
<b>G</b>	EXCÉDENT REPORTÉ	572 762 €	7,21 %
<b>H</b>	EMPRUNTS	2 100 000 €	26,42 %
<b>I</b>	OPÉRATIONS COMPTE DES COMMUNES	2 526 000 €	31,78 %
<b>J</b>	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	82 475 €	1,04 %
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>7 947 170 €</b>	<b>100,00 %</b>



## Aide à l'immobilier d'entreprise, la Communauté de Communes au premier rang

**D**epuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le champ des compétences communautaires s'est amplifié en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Parmi les nouveautés, les Communautés de Communes sont désormais en première ligne pour ce qui relève de l'attribution de subventions aux entreprises de production ayant des projets de développement bâtementaire (uniquement si des unités de production sont prévues dans ces constructions). Auparavant, ces contributions publiques étaient l'affaire de la Région, du Département et des communes mais depuis la réforme, seules les Communautés de Communes et la Région sont en capacité d'intervenir. C'est ainsi une compétence éminemment stratégique pour le CCCM puisqu'elle peut désormais participer activement à la définition de son accompagnement des acteurs locaux et jouer ainsi sur l'attractivité économique du territoire en fonction notamment du diagnostic économique établi dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire (cf. article pg38). La Communauté de Communes s'est emparée très rapidement de cette question en subventionnant dans sa séance du 27 juin 2017 le projet d'un entrepreneur du territoire (après avis favorable de la commission développement économique présidée par Anne Gaben Toutant) qui prévoit de doubler son volume d'activité et d'embaucher jusqu'à 4 personnes sous réserve de pouvoir agrandir son site de production actuel.

## Zone d'activités de Saint-Christophe-Vallon : la seconde tranche est disponible !

**S**oucieuse de pouvoir offrir la possibilité aux entreprises de s'installer sur le territoire, la Communauté de Communes a piloté et financé la seconde tranche du parc d'activités de Saint-Christophe-Vallon. Ce sont ainsi 14 lots d'une surface allant de 1 200 m<sup>2</sup> à 4 000 m<sup>2</sup> qui sont disponibles à la vente (à l'heure de rédaction de ce bulletin, un certain nombre de lots ont d'ores et déjà été pré-réservés). Le coût d'acquisition des terrains est particulièrement compétitif puisqu'il débute à 16 € HT du m<sup>2</sup>. Ces niveaux de prix ont été rendus possibles grâce notamment au soutien financier de l'État qui, au travers de la DETR, a attribué une subvention d'environ 237 000 € à la Communauté de Communes pour un coût total de l'opération de l'ordre de 945 000 € HT.



**Pour obtenir tout renseignement sur les lots encore disponibles, mais également sur les prescriptions à respecter dans le cadre d'un projet, il convient de se rapprocher des services de la Communauté de Communes au 05 65 71 86 20 ou par mail ([contact@cc-conques-marcillac.fr](mailto:contact@cc-conques-marcillac.fr)).**



## Charte locale d'installation des Jeunes Agriculteurs

**D**'ici 5 à 10 ans, près de 60 % des agriculteurs du territoire Conques-Marcillac seront en âge de prendre leur retraite, ce qui représente plus de 312 exploitants. Face à ce constat, les Jeunes Agriculteurs de « Conques-Marcillac » ont décidé de regrouper autour d'eux l'ensemble des acteurs du territoire (responsables professionnels, élus, acteurs économiques) afin de mettre en place des actions en faveur de la transmission et de l'installation d'agricultrices et d'agriculteurs et pour le maintien d'un milieu rural dynamique.

Ensemble, les partenaires du projet ont décidé de mener une démarche de Charte Locale Transmission Installation. Celle-ci s'est déclinée par une première étape de diagnostic de territoire orienté en particulier sur la thématique du renouvellement des générations en agriculture mais également sur celle de la dynamique rurale. À l'issue de cette étape, 5 axes de travaux prioritaires ont été identifiés et définis aux travers d'objectifs précis, qui ont ensuite été déclinés en propositions d'actions concrètes.

Avec la signature de cette « Charte Locale Transmission Installation Conques-Marcillac », les différents partenaires du projet s'engagent aux côtés des Jeunes Agriculteurs du territoire pour mettre en œuvre, chacun à son échelle, avec les moyens qui lui sont propres, des actions répondant aux objectifs des 5 axes ci-dessous :

- favoriser la création de valeur ajoutée au sein du territoire et des exploitations ;
- agir sur le foncier agricole (aménagement, lutte contre l'enfrichement) ;
- favoriser la transmission des exploitations ;
- mettre en place des conditions favorables à l'installation ;
- promouvoir l'agriculture et le métier d'agriculteur au sein du territoire.

Un plan d'actions a été élaboré par les différents partenaires. Ce document n'est en aucun cas une liste exhaustive. Tout projet, répondant aux objectifs fixés, pourra être proposé et mis en œuvre. La signature de cette « Charte Locale Transmission Installation Conques-Marcillac » a eu lieu le samedi 19 novembre 2016 et représente le point de départ de la mise en œuvre des actions.

### **Pour en savoir plus : Jeunes Agriculteurs Aveyron**

Carrefour de l'Agriculture - 12026 RODEZ cedex 9

Tél. **05 65 73 77 84** - Courriel : [ja.aveyron@ja12.fr](mailto:ja.aveyron@ja12.fr) - Site : <http://www.ja12.fr/>



## Le Point Emploi a changé de dénomination. Il devient Espace Emploi Formation Conques-Marcillac.

**F**inancée par la Communauté de Communes Conques-Marcillac et par le Fonds Social Européen, l'association propose un service de proximité de l'emploi sur le territoire communautaire.

### **Pour les demandeurs d'emploi et salariés :**

Consultation des offres et mise en relation avec les employeurs locaux.

Aide individuelle dans les techniques de recherche d'emploi : CV, lettres, candidatures par mail.

Mise à disposition d'outils (internet, téléphone) et aides dans les démarches en lien avec Pôle Emploi.

Information et orientation vers les partenaires institutionnels de l'Emploi et de la Formation.

### **Pour les employeurs locaux (chef d'entreprise, artisan, particulier employeur) :**

Publication et suivi des offres.

Information sur les dispositifs d'aide à l'embauche.

Visite des entreprises locales et aide au recrutement.

Mise à disposition d'un salarié pour une intervention ponctuelle ou régulière en convention avec l'association intermédiaire **ADEL** et l'agence de travail temporaire **ADEL INTERIM**.

**ADEL Intérim est née de la volonté du réseau des Espaces Emploi Formation de se doter d'un véritable outil pour répondre aux besoins en personnel des employeurs locaux.**

**Pour le public non scolarisé :**

Un espace de formation générale et professionnelle / antenne de formation du GRETA Midi Pyrénées Nord.

Formations individuelle ou collective.

Initiation ou perfectionnement aux logiciels de bureautique : Word / Excel, initiation internet,

remise à niveau français, mathématiques.

Cours de langues (Anglais et Espagnol).

À la recherche d'un emploi, d'un salarié ou d'une formation l'Espace Emploi Conques-Marcillac vous accompagne dans votre recherche par un accueil personnalisé et gratuit.

**Annie CAZAL et Adeline MARCAIS sont là pour vous accueillir du lundi au vendredi :**

- **8h30 à 12h en libre accès.**
- **14h00 à 17h00 sur rendez-vous.**

**Pour en savoir plus : ESPACE EMPLOI CONQUES-MARCILLAC**

49, avenue Gustave Bessières - 12330 MARCILLAC

Tél. **05 65 42 68 94** - Courriel : **eef-cm@orange.fr**

## Schéma de signalisation communautaire : faire une force d'une contrainte

**D**ans le département de l'Aveyron, les services de l'État se sont emparés pleinement de la problématique de l'affichage publicitaire « sauvage » en application notamment du Grenelle de l'Environnement et de sa traduction législative dans le code de l'Environnement. C'est ainsi que le Préfet a demandé la dépose sous peine d'astreintes administratives des dispositifs illégaux placés en bordure de voies ouvertes à la circulation. Afin de mettre en cohérence cette politique à l'échelle du territoire et dans le cadre des compétences développement économique, touristique et voirie, les élus ont souhaité mener une démarche globale et cohérente, prenant en compte la signalisation routière, la signalisation d'information locale (SIL), la signalisation touristique et culturelle ainsi que l'affichage associatif sur l'ensemble du territoire et ses abords. C'est ainsi qu'un bureau d'études a été missionné dans la perspective de l'établissement d'un schéma directeur de signalisation à l'échelle du territoire communautaire.

Ce schéma se traduit par deux volets. Le premier dédié à la signalisation routière permettra aux communes et à la Communauté de Communes d'établir un plan pluri-annuel d'investissement de renouvellement et de mise en cohérence des dispositifs existants. Le second a été conçu pour apporter des réponses aux entreprises amenées à déposer leur dispositif, mais également aux entreprises qui ne pouvaient pas bénéficier de fléchage en bordure de voie jusqu'à présent. Ce second

volet fera l'objet d'une restitution en réunion publique à l'automne. À cette occasion, les élus présenteront le schéma directeur, la charte graphique communautaire et les modalités de financement des dispositifs de Signalisation d'Information Locale (SIL). L'objectif final est ainsi de mettre en place des dispositifs efficaces et harmonieux de signalisation indispensables aux activités économiques dans un cadre légal et respectueux de la qualité environnementale de notre territoire.

Sur le plan financier, le coût de cette étude est d'environ 39 000 € HT ; l'Europe au travers de fonds Leader participera à hauteur d'environ 18 000 € et l'État au travers de la DETR à hauteur de 10 000 €.



## Très haut débit : du nouveau !

**L**e développement des territoires, ruraux notamment, rend impérieux la nécessité de l'amélioration significative des débits internet. Trop de secteurs de la Communauté de Communes ne sont encore pas du tout ou très mal couverts, mettant à mal certaines activités économiques et perturbant le quotidien des habitants. Conscient du défi à relever, le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA) auquel adhèrent notamment les Communautés de Communes s'est positionné en qualité de Maître d'Ouvrage du déploiement de la fibre optique. Le SIEDA a ainsi lancé en décembre 2016 une consultation visant à retenir un opérateur dont l'objectif sera de construire et d'exploiter un réseau fibré jusqu'à la porte de tous les abonnés potentiels du département. Ce chantier qui devra être terminé en 2022 est gigantesque puisqu'à l'échelle du département, cela représente la réalisation de 155 000 prises fibrées. 2018 verra un commencement opérationnel avec en fin d'année un premier secteur desservi sur le territoire de la Communauté de Communes. À charge pour les élus de définir en concertation avec le SIEDA et l'opérateur retenu la priorisation du déploiement sur le territoire.

Dans l'attente de la couverture totale par la fibre du territoire fin 2022, certains secteurs



bénéficient d'opérations de montées en débit (MED) pilotées par le SIEDA ou par Orange. C'est ainsi que sur Nauviale, une armoire permettant d'améliorer significativement le débit internet d'environ 170 foyers, a été inaugurée le 27 juin 2017. L'ensemble des collectivités concernées (Région, Département, Communauté de Communes et SIEDA) étaient représentées ; il est en effet utile de rappeler que le déploiement de la fibre nécessite un engagement financier important de la part des pouvoirs publics. Pour la Communauté de Communes, c'est ainsi un budget d'environ 10 € au maximum par an et par habitant soit approximativement 120 000 € qui devra être inscrit au budget pendant une durée estimée à 15 ans (60 millions d'€ pour l'État, 20 millions d'€ pour la Région Occitanie et le Département, 3 millions d'€ pour l'Europe).

**Vous pouvez suivre l'évolution de ce dossier en vous rendant régulièrement sur le site internet du SIEDA (<http://www.sieda.fr/>)**



## Actualisation du projet culturel de territoire

**L**a Communauté de Communes est compétente en matière culturelle (hors lecture publique qui reste compétence communale). Elle définit un projet pour le territoire et se donne les moyens de le mettre en œuvre. Pour cela, elle subventionne annuellement des associations qui portent des actions sur l'ensemble du territoire. De plus, la Communauté de Communes a signé une convention avec l'association « Vallon de cultures » qui coordonne, facilite et parfois programme des activités culturelles sur le territoire. Le projet actuel, qui sert de base au conventionnement date de 2009, il est ainsi antérieur à la fusion entre la Communauté de Communes « Causse et Vallon de Marcillac » et le SIVOM de Conques. Il convenait donc de le réécrire pour l'adapter à l'échelle du nouveau territoire mais également pour réinterroger les priorités de l'intervention intercommunale en matière culturelle.

Dans le cadre de ce vaste chantier, la Communauté de Communes a été accompagnée à titre gracieux par l'intermédiaire de l'ADEFPAT dans le cadre d'un programme expérimental à l'échelle régionale par un bureau d'études spécialisé dans le « design de services ». Cette méthode d'élaboration de projet de politique publique vise à aller à la rencontre des usagers de la culture mais également de ceux qui, pour diverses raisons, ne profitent pas de l'offre culturelle du territoire pour sonder leur vision de ce que devrait être les priorités en matière culturelle. Deux périodes « d'immersion » ont ainsi été organisées à l'été et à l'automne 2016, certains d'entre vous ont été interrogés par les bureaux d'études, des agents de la Communauté de Communes et de l'ADEFPAT. Bien évidemment, les acteurs ont été également associés aux réflexions dans le cadre de la restitution de ces phases d'écoute et de discussion.

À l'heure de la rédaction de ce bulletin, les travaux sont toujours en cours pour une première restitution attendue avant la fin de l'année 2017.



Performance pendant la phase d'immersion (©Bravotan Gogolf)

**Pour en savoir plus :**  
Site : <http://www.adefpat.fr/>

### Qu'est ce que l'ADEFPAT ?

Saisissant l'opportunité d'un appel à projet du Fonds Social Européen (FSE) pour la formation des acteurs des territoires, huit associations de développement ont créé l'Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires (ADEFPAT) en 1983 pour pouvoir mettre en œuvre la formation-développement dans le Tarn et l'Aveyron.

Ces associations de pays ont voulu se doter d'un outil de formation adapté à leurs besoins. Il s'agissait de permettre à des entrepreneurs locaux, motivés pour vivre et travailler au pays, de réussir la mise en œuvre de leur projet en les aidant à acquérir les compétences nécessaires à l'aboutissement du projet.

Au fil des années, l'ADEFPAT a étendu son territoire d'intervention : la zone Massif Central des départements de l'Aveyron, du Lot, du Tarn et du Tarn et Garonne en 1987 puis tous les territoires ruraux en retard de développement des quatre départements (objectif 5b puis 2 du FSE) et désormais tous les territoires ruraux des 4 départements.

## École de musique Conques-Marcillac

**L'**école de musique Conques-Marcillac est une école associative composée d'un bureau, d'une directrice et de professeurs de musique. Elle est ouverte d'octobre à juin et bénéficie du soutien de la Communauté des Communes Conques-Marcillac.

11 professeurs enseignent la musique pour tous (enfants, ados et adultes) avec des cours hebdomadaires collectifs de formation musicale ainsi que des cours individuels d'instruments au choix : accordéon, batterie, clarinette, flûte traversière, guitare, orgue, piano, saxophone, trombone, tuba, trompette. De plus les élèves ont la possibilité de participer à l'initiation au chant choral ou à l'orchestre. L'éveil musical est proposé aux petits de 5/6 ans.

L'école forme aussi des musiciens, qui se joindront éventuellement à l'orchestre d'harmonie, et participe aux animations et manifestations événementielles du canton (téléthon, fête de la musique, etc...) et organise son traditionnel concert de fin d'année.

Depuis la rentrée 2015, une antenne a été ouverte sur la commune de St-Cyprien-sur-Dourdou et un site web a été créé (voir lien ci-dessous).

Un professeur de chant confirmé est arrivé pour la rentrée 2017.

### **Pour en savoir plus :**

Mairie-Tour de ville - 12330 Marcillac-Vallon - Tél. **06 52 98 99 04** (Éliane Portalié)  
Courriel : [em.marcillacvallon@laposte.net](mailto:em.marcillacvallon@laposte.net) - Site : [www.ecole-musique-conques-marcillac.com](http://www.ecole-musique-conques-marcillac.com)

*Horaires d'ouverture du secrétariat : tous les mercredis de 10h00 à 12h00.*

*Communication de l'école & représentations de l'orchestre auprès des diverses associations et mairies :  
Tél. : 06 89 83 19 67 (Gilles Montagnan)*



## Vallon de Cultures

**V**allon de Cultures, association intercommunale créée en 2009, a pour but l'organisation d'une programmation annuelle englobant toutes les disciplines culturelles. Pour ce faire, l'association prend appui sur des commissions de travail transversales (lectures, musique, théâtre, images) qui réunissent bénévoles et professionnels pour proposer des projets de qualité à destination de tous les publics et sur l'ensemble du territoire intercommunal. Elle répond ainsi aux missions qui lui sont déléguées par la Communauté de Communes ainsi qu'aux préconisations du Conseil Départemental.

Vallon de Cultures propose des rendez-vous renouvelés chaque année autour du théâtre avec le Festival ThéâtraVallon, de la musique avec le Festival des chorales et le cabaret itinérant. L'année est ponctuée de lectures, concerts, spectacles privilégiant les formes à petite jauge qui permettent de valoriser le patrimoine et des lieux insolites, dans une

ambiance conviviale. Projets itinérants en cinéma avec Mondes et Multitudes, ateliers envers les scolaires, rendez-vous artistiques réguliers en maison de retraite, résidences de création, autant de projets construits en partenariat avec les nombreux acteurs de la vie associative locale ainsi qu'avec les structures culturelles de l'extérieur : Aveyron Culture, MJC de Rodez...

Cet été vous avez pu écouter un concert de flamenco et des lectures sur les parfums. Pour les amateurs de musique classique, le manoir de Billorgues a ouvert ses portes pour un concert de harpe et flûte. Le théâtre des Loges de Paris a revisité un classique de Molière en plein air à Grand-Vabre. Et pour finir l'été vous avez pu découvrir les secrets des étoiles lors d'une nocturne inédite au musée de Salles-la-Source.

Retrouvez notre programme dans vos communes, chez les commerçants, à l'Office de Tourisme, sur notre site internet et sur celui de la Communauté de Communes.



Rencontre avec Franck Bouysse au manoir de Valady (©Bravotan Gogolf)



Roselyne Courtial et l'ensemble de Mondeulle à St-Austremoine (©Bravotan Gogolf)



Soirée cabaret « Projet Newton » à Souyri (©Bravotan Gogolf)

### Pour en savoir plus :

9, place Cailhol - 12330 Marcillac-Vallon

Tél. **05 65 67 24 13** & **06 72 30 88 99**

Courriel : [vallondecultures@gmail.com](mailto:vallondecultures@gmail.com) - Site : [www.vallondecultures.com](http://www.vallondecultures.com)



**D**epuis la fusion en 2012 entre la Communauté de Communes « Causse et Vallon » et le Sivom de Conques, la compétence « Tourisme » de la Communauté de Communes est assurée par un établissement public administratif (EPA) ayant son autonomie morale et financière. La présidence de cet établissement est assurée par Jean-Louis Alibert, Vice-Président de la Communauté de Communes en charge du Tourisme, et Maire de Salles-la-Source.

Au total, ce sont 5 agents (et 5 autres mis à disposition par la commune de Conques en Rouergue à hauteur de 20 % chacun) placés sous la direction de Régine Combal qui, sous l'impulsion du Conseil d'Administration, œuvrent toute l'année en faveur de la promotion du territoire en développant de nouveaux projets et en accompagnant les prestataires touristiques et les nombreux touristes qui fréquentent le territoire.



## Terra Trail : un espace pour tous

**L**e formidable potentiel patrimonial du territoire se prête particulièrement à la pratique des activités de pleine nature qui sont en plein développement en France. Ainsi, après avoir activement participé à la réécriture du topoguide « Conques-Marcillac » et édité le dépliant répertoriant l'ensemble des activités de pleine nature du territoire en 2016, l'Office de Tourisme s'est engagé en 2017 dans un projet visant à la reconnaissance de certains sentiers existants comme particulièrement adaptés à la pratique du trail, sport en pleine expansion. Il s'agit ainsi d'imaginer 16 parcours tous différents au travers de leur difficulté technique, de leur durée et de la diversité des paysages qu'ils permettent d'admirer. Sur le modèle des stations de ski, ces tracés seront répertoriés sur le territoire et chacun pourra, s'il le souhaite, s'adonner à comparer ses performances à celles des meilleurs pratiquants de la discipline. Toutefois, nul besoin de viser des records pour profiter de ces parcours qui resteront bien évidemment ouverts à tous les usages !

Pour la construction de ce projet, l'Office de Tourisme a constitué un comité de pilotage intégrant notamment les associations de trail dont regorge le territoire pour bénéficier de leur expérience et de leur connaissance du terrain. Toutes ont répondu très favorablement à cette invitation et participent activement aux travaux. Les communes sont également largement engagées dans la démarche, il leur appartiendra en effet de conventionner avec les éventuels propriétaires fonciers concernés pour inscrire les itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades

et de Randonnées (PDIPR). Car c'est bien à l'attention des promeneurs et des randonneurs qu'ils pratiquent ou non le trail que s'adresse ce beau projet dont l'intérêt a été reconnu par les partenaires financiers. En effet, l'Europe interviendra également au travers de fonds Leader à hauteur de 23 000 € environ ; le Département et la Région respectivement à hauteur de 11 000 et 5 000 €. Au final, la part de l'autofinancement assuré par l'Office de Tourisme s'élèvera à environ 8 000 €.

Compte tenu de l'avancée des travaux du comité de pilotage, l'inauguration de cet espace « Terra Trail » est projetée pour la fin du premier trimestre 2018. D'ici là, entraînez-vous !



Une traileuse en pleine action (© G. Tordjeman-OTCM)

## Vignobles et découvertes : le territoire et les prestataires labellisés !



**C**onscient du formidable atout que constitue la culture de la vigne sur le territoire, l'Office de Tourisme a initié une démarche vers la labellisation « Vignobles & Découvertes » du territoire, label décerné par Atout France, établissement public qui œuvre en faveur de la promotion du tourisme en France. Ce label vise à faire en sorte que le territoire soit reconnu à part entière comme une véritable destination oenotouristique. 66 territoires sont aujourd'hui labellisés en France pour une durée de 3 ans.

Une quarantaine de structures se sont montrées volontaires pour s'engager dans cette démarche et ont obtenu le 11 juillet 2016 ce label qui marque la reconnaissance nationale de l'engagement des prestataires et du territoire en faveur de la promotion de la culture viticole.

Cette labellisation a permis la mise en place d'un plan de formation ambitieux pour les labellisés financé par le Conseil Départemental à hauteur d'environ 12 000 € et l'Europe au travers de fonds Leader à hauteur de 19 000 €

(cours d'anglais pour mieux accueillir et informer les touristes étrangers sur la culture du vin, cours accords mets-vins pour mieux conseiller les touristes, etc...). L'autofinancement assuré par l'Office de Tourisme est d'environ 9000 €. Notons que même si elle n'accompagne pas directement financièrement ce projet, la Région Occitanie y participe activement en communiquant sur ce label ce qui constitue un coup de projecteur très important pour notre territoire.



### Pour en savoir plus :

Site : <http://atout-france.fr/services/le-label-vignobles-decouvertes>  
ou <http://www.tourisme-conques.fr/fr/vignoble-aop-marcillac/accueil-domaines.php>

## Nouveau site internet : c'est pour bientôt !



**À** l'heure où les touristes choisissent de plus en plus leur destination de vacances en surfant sur internet, la refonte du site actuel de l'Office de Tourisme était devenue urgente, la version actuelle datant de 2007.

Une prestation de réalisation d'un nouveau site a ainsi été attribuée à la société Galago située à Onet-le-Château pour un montant de l'ordre de 34 000 € HT (l'Office de Tourisme sera accompagné financièrement par le Département 1 500 € et l'Europe au travers de fonds Leader 16 000 €).

Ce nouveau site, à l'ergonomie totalement repensée, sera en fonction à l'automne 2017. La part belle est faite aux photos et visuels pour séduire les visiteurs. Il servira à la fois d'outil de promotion pour notre destination et de guide pratique pour les personnes déjà en séjour sur place (liste des hébergements, accès à toutes les adresses et informations des prestataires touristiques, accès aux événements organisés sur le territoire, etc...). Cet outil sera particulièrement adapté aux usages mobiles (tablettes et téléphones), son « architecture » ouverte permettra aux agents de l'Office de Tourisme de le mettre à jour de façon autonome.

## Point sur les travaux de voirie

**L**a Communauté de Communes est compétente en matière de gestion des voies d'intérêt communautaire. Sous l'impulsion de la commission voirie présidée par Christian Pouget, elle a ainsi à sa charge l'entretien de 317 km de voies et alloue annuellement un budget d'environ 400 000 € pour maintenir en bon état les chaussées et les dépendances de celles-ci (entretien des fossés, élagage, ouvrages d'art et murs de soutènement en particulier). En 2016, ce sont ainsi quelques 17 km de voies qui ont fait l'objet de travaux d'entretien lourds sur les communes de Conques en Rouergue, Marcillac-Vallon, Mouret, Nauviale, St-Christophe-Vallon, St-Félix-de-Lunel, Sénergues et Valady. Pour l'année 2017, la Communauté de Communes a maintenu un haut niveau d'investissement sur son patrimoine routier permettant l'entretien de quelques 10 km de voies sur les communes de Clairvaux-d'Aveyron, Conques en Rouergue, Nauviale, Pruines, Mouret, St-Christophe-Vallon, Salles-la-Source et Sénergues.



La programmation des travaux nécessaires est désormais facilitée par l'utilisation d'un logiciel, véritable base de données dans laquelle a été notée de façon très précise l'état de la chaussée et des ouvrages connexes. Ce logiciel permet ainsi de prioriser les investissements nécessaires sur le territoire en fonction de différents critères entrants tel que la catégorie de la voie (définie par le nombre de véhicules par jour), son état structurel, etc...



Chaque année, la Communauté de Communes réserve une partie du budget alloué à cette compétence à des projets de sécurisation des voies et carrefours identifiés comme accidentogènes. C'est à ce titre qu'en 2017, des travaux de sécurisation sont prévus entre les voies n°4, 5 et 6 au Grand Mas (commune de Mouret) pour un budget d'environ 70 000 €.

2017 marque également le commencement d'une campagne de remise à niveau des ouvrages d'art sous gestion communautaire. Après avoir commandé un diagnostic de l'ensemble du patrimoine géré, une priorisation a été établie en fonction notamment de l'urgence à intervenir. En 2017, ce sont ainsi deux premiers ouvrages qui feront l'objet de travaux, tous deux situés sur la commune de Clairvaux-d'Aveyron pour un montant de l'ordre de 65 000 € HT. Ces travaux seront réalisés par la société Auglans basée dans le Sud du département.

Cette année encore, l'État accompagne financièrement ces travaux ; ainsi, au titre du programme prévu en 2017, une subvention (DETR) d'environ 75 000 € a été attribuée à la Communauté de Communes.

Enfin, suite à la réorganisation des services de la Communauté de Communes, certains travaux peuvent désormais être réalisés en régie directe. Cela ne serait possible sans le volontarisme des communes en matière de mutualisation, ces dernières mettant à disposition des agents communaux pour certains chantiers sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

## Transport à la demande



**L**e service de Transport à la demande de la Communauté de Communes Conques-Marcillac a encore évolué depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### - Deux nouvelles lignes complètent le service :

- L'une vers Decazeville pour les communes de Conques, Grand-Vabre, Noailhac, Sénergues, St-Félix, St-Cyprien,
- L'autre vers la Gare SNCF de St-Christophe pour les communes de Mouret, Muret-le-Château, Nauviale et Pruines.

**Un tarif réduit est appliqué pour les jeunes de moins de 25 ans et les demandeurs d'emploi\*.**

### - Comment cela fonctionne ?

- **les destinations et les heures proposées sont fixées** à l'avance,
- **l'usager réserve son trajet au plus tard la veille du déplacement** par téléphone directement auprès du transporteur,
- **l'usager est pris en charge à son domicile** et est déposé en un lieu de destination défini, à un horaire précis **et est ramené à son domicile.**

**Pour plus de renseignements :**  
auprès de votre Mairie ou de la Communauté de Communes Conques-Marcillac

11, place de l'Église - 12330 MARCILLAC-VALLON

Tél. **05 65 71 86 20**

Vous habitez à	Vous souhaitez vous rendre à	Jours où cela est possible	Heures fixées		Combien ça coûte ?*		Qui contacter pour se renseigner et réserver ? (réservation au plus tard la veille de votre trajet)
			Arrivée à destination	Horaire de retour	Aller simple	Aller-retour	
Conques, Grand-Vabre, Noailhac, Sénergues, St-Félix, St-Cyprien	Saint-Cyprien-sur-Dourdou	Jeudi	9h00	11h30	4.50 €	7.00 €	SARL Taxis Lample 04 71 49 95 55 ou 06 07 75 93 32
	Rodez	Mercredi	14h00	17h00	7.00 €	10.00 €	
	Decazeville	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> vendredi du mois	9h00	11h30	7.00 €	10.00 €	
Mouret, Muret, Nauviale, Pruines	Marcillac	Mercredi	9h30	11h15	4.50 €	7.00 €	SARL ARA Taxis 06 07 19 32 98
		Jeudi	16h00	19h00			
		Samedi	9h30	11h15			
	Rodez	Mardi	14h00	17h00	7.00 €	10.00 €	
	Gare de St-Christophe	Tous les jours	Départ train de Paris	Arrivée train de Paris	7.00 €	9.30 €	Taxi de Clairvaux Mme DAFFINI 06 83 50 33 98
Clairvaux, Marcillac, St-Christophe, Salles-la-Source, Valady	Marcillac	Mercredi	9h30	11h15	4.50 €	7.00 €	Taxi de Clairvaux Mme DAFFINI 06 83 50 33 98
		Jeudi	16h00	19h00			
		Samedi	9h30	11h15			
	Gare de St-Christophe	Tous les jours	Départ train de Paris	Arrivée train de Paris	7.00 €	9.30 €	
	Rodez	Mardi	14h00	17h00	7.00 €	10.00 €	
Nuces (liaison avec la ligne 204)	Mercredi	8h00	12h35	2.50 €	4.00 €		
		13h15	17h50				

\* Un tarif réduit de 50 % est proposé pour les demandeurs d'emploi et les jeunes de moins de 25 ans. Pour en bénéficier, il convient de retirer une carte sur présentation de justificatifs au Point Emploi, avenue Gustave Bessières.

## Rézo-Pouce : la mobilité solidaire !



**L**e déploiement du dispositif « Rézo-Pouce » a été imaginé dans le cadre du plan d'actions enfance/jeunesse de la collectivité (cf. article page XXX à ce sujet), le diagnostic réalisé ayant mis en évidence les difficultés que rencontraient les jeunes pour se déplacer sur le territoire en l'absence notamment de services de transports suffisamment cadencés et couvrant la totalité du territoire. Pour autant, ce dispositif, même s'il correspond mieux aux modes de déplacements des populations les plus jeunes, s'adresse à l'ensemble des personnes souhaitant se déplacer sur le territoire du moment qu'ils sont âgés de plus de 16 ans.

En relation étroite avec les communes du territoire, des « arrêts sur le pouce » vont être prochainement implantés à des endroits stratégiques (sortie de village, proximité des aires de co-voiturage, arrêts de bus existants, etc...).

Il s'agit au travers de ce dispositif, plébiscité par plus de 600 communes en France, de faciliter et de sécuriser la pratique de l'auto-stop sur le territoire. Les habitants pourront ainsi s'abonner gratuitement au dispositif afin que soient mis

à leur disposition des kits d'auto-stoppeurs indiquant notamment la destination qu'ils envisagent mais également de disposer d'une carte du territoire sur laquelle sera répertoriée l'ensemble des arrêts sur le pouce existants. De leur côté, les conducteurs pourront également s'inscrire pour bénéficier des mêmes services et d'un kit conducteur qui leur permettra d'être facilement identifié par les auto-stoppeurs (autocollant à apposer sur le pare-brise).

Pour les conducteurs et les auto-stoppeurs, une application mobile sera disponible, là encore gratuitement, leur permettant de se géolocaliser pour rendre le dispositif plus efficace.

Grâce aux données collectées par la Communauté de Communes, l'implantation des arrêts sur le pouce est amenée à évoluer en fonction de leur fréquentation. Le dispositif sera opérationnel pour l'automne 2017. Son coût pour la Communauté de Communes est de l'ordre de 20 500 € HT et sera largement accompagné par l'État au travers de la convention « Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte » (TEPcV). La subvention attendue est de l'ordre de 80 % du coût du dispositif.

**Pour en savoir plus :**

Site : <http://rezopouce.fr>

**TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE** POUR LA  
**CROISSANCE VERTE**  
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE



# Aménagement du territoire et qualité environnementale

## PLUi et SCOT : point d'étape

**D**epuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la prise d'effet de la loi NOTRe en la matière, la Communauté de Communes est compétente dans l'élaboration des documents de planification urbaine (Plan Local d'Urbanisme notamment). C'est à ce titre que la Communauté de Communes s'est positionnée pour poursuivre les démarches initiées avant cette date par certaines communes du territoire.

Ainsi, lors de sa séance du 11 juillet 2017, le conseil communautaire a validé la procédure de révision allégée initiée par la commune de Clairvaux-d'Aveyron.

De même, le conseil communautaire devra statuer après la restitution du rapport du commissaire enquêteur sur son positionnement relatif à la procédure de modification initiée par la commune de Muret-le-Château en novembre 2016.

Mais au-delà de ces interventions ponctuelles, cette prise de compétence va se traduire à terme par l'élaboration puis l'animation d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir, etc...) seront néanmoins toujours délivrées par le Maire de la commune concernée.

## Opérations de requalification des bourgs centres

**5** communes du territoire ont fait le choix de s'engager dans des opérations de requalification de leur cœur de village : Clairvaux-d'Aveyron, Conques en Rouergue (Grand Vabre), Marcillac-Vallon, Saint-Félix-de-Lunel et Salles-la-Source (Souyri). Afin d'optimiser les plans de financement de ces opérations, ces communes ont sollicité la Communauté de Communes, qui l'a accepté, pour qu'elle se positionne en qualité de délégataire de Maîtrise d'Ouvrage. En acceptant cette délégation, les communes pourront, à terme, percevoir des aides de la part de la Région Occitanie (à hauteur de 30 000 € maximum par tranche opérationnelle), la Région ne subventionnant que les seuls projets portés par les intercommunalités.

Méthodologiquement, les élus souhaitent se baser sur les conclusions du projet de territoire en cours d'élaboration (cf. article dédié pg38) pour préfigurer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur PLUi. Ainsi, la délibération prescrivant l'élaboration du PLUi sera soumise au vote du conseil communautaire en fin d'année 2017 ou début 2018 ; ce vote marquera ainsi le début d'un chantier très important pour le territoire qui devrait s'étaler sur une durée de l'ordre de 4 à 5 ans.

Ce futur PLUi devra être compatible avec le schéma de cohérence Territorial (SCOT), lui-même en cours d'élaboration. Ce document doit permettre au territoire « Centre-Ouest Aveyron » (représentant 1/3 du territoire aveyronnais pour environ 160 000 habitants) de se projeter à 20 ans sur les potentiels d'aménagement du territoire en fonction du scénario de développement privilégié. Son élaboration est pilotée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) « Centre-Ouest Aveyron », son approbation est prévue pour la fin de l'année 2018. Chaque Communauté de Communes du secteur concerné est membre du PETR, les élus et les services de la CCCM participent ainsi activement aux différents comités de pilotage et groupes de travail mis en place.



Ainsi, il ne s'agit pas pour la Communauté de Communes de se substituer aux arbitrages qui incombent aux communes mais bel et bien de faire en sorte d'optimiser les entrées financières sur le territoire.

Les premiers travaux de requalification ont concerné pendant l'été le bourg de Souyri, les autres opérations devant voir un début opérationnel avant la fin de l'année 2017.

## Valorisation de la Via Podiensis (GR65)



**E**n 2016, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Massif central » a lancé un appel à projets (*Soutien aux grandes itinérances du Massif central*) visant à permettre le financement d'actions de valorisation du GR65 (Via Podiensis - chemin de St-Jacques) afin d'améliorer la cohérence et la qualité de l'aménagement sur l'ensemble du parcours et faire du GR65 un produit emblématique du tourisme en Massif central. Le GIP Massif central regroupe les 6 Conseils Régionaux du Massif central ; il s'agit de l'autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER Massif central. Il attribue ainsi ces fonds européens qui peuvent être complétés par les fonds de l'État, les fonds régionaux et départementaux.

La Communauté de Communes a pris le parti de répondre à cet appel à projets en proposant 6 actions liées à la valorisation du GR65 sur son territoire (toutes les actions concernent la commune nouvelle de Conques en Rouergue) :

- mise en place de deux aires de pique-nique ;
- mise en place de deux toilettes sèches ;
- sécurisation de la traversée piétonne au niveau de la RD 901 entre la rue Charlemagne et le pont romain ;
- implantation d'une signalisation au sol spécifique dans le bourg de Conques pour faciliter l'orientation des randonneurs ;
- mise en place d'éco-compteurs, permettant de quantifier le nombre de passages de randonneurs en fonction de leur type (piétons, cavaliers, vététistes) pour participer plus largement à la comptabilisation du nombre d'utilisateurs du chemin en lien avec les autres collectivités traversées.

Le dossier déposé a été retenu à l'automne 2016. L'année 2017 voit donc le déploiement des actions inscrites. D'ores et déjà la pose des éco-compteurs a été réalisée, les autres projets sont en cours d'études et seront livrés dans les meilleurs délais.

Sur le plan financier, le coût total de ces actions est évalué à 115 000 € HT environ mais compte tenu du haut niveau d'accompagnement des financeurs (46 000 € de fonds européen et environ 11 500 € pour l'État, la Région et le Département), le reste à charge pour le compte de la commune de Conques en Rouergue sera d'environ 35 000 €.



Conques (© G. Tordjeman-OTCM)

## Épandage des boues de la lagune de Clairvaux-d'Aveyron

**A**vec 15 stations d'épuration, le patrimoine de la Communauté de Communes est important. Ces stations produisent des boues qu'il convient soit de traiter soit, si leurs caractéristiques physico-chimiques le permettent, d'épandre sur des terres agricoles.

En 2017, une mission d'étude a été confiée à un prestataire (Val d'Oc) afin de vérifier si la qualité des boues de la station de Clairvaux permet d'envisager de les épandre sur les terres agricoles. Cette faisabilité étant avérée, la Communauté de Communes a ainsi sollicité les agriculteurs du secteur pour leur expliquer la démarche et leur demander s'ils étaient favorables à ce que les boues extraites soient épandues sur leurs terres.

À titre d'information, le volume de boues à extraire étant estimé à 4 500 m<sup>3</sup> pour la seule station de Clairvaux, il convenait de trouver environ 80 Ha de terres agricoles aptes à recevoir ces boues.

Une fois de plus, les agriculteurs du secteur ont répondu favorablement à notre sollicitation et les 80 Ha nécessaires ont été trouvés. Aussi, la Communauté de Communes tient à remercier très chaleureusement les agriculteurs de leur volontarisme qui permet de traiter ces boues pour un coût trois fois moindre que dans le cas d'une filière « classique » (traitement des déchets en décharge spécifique).



Curage des boues d'une station de type lagune (Souyri - 2016)

## Programme d'aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif

**L**e territoire compte 2 800 installations d'assainissement autonome. Ces installations doivent respecter un cadre réglementaire basé sur la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA).

Un grand nombre de ces installations ne répondent pas à ce cadre normatif, les propriétaires sont alors dans l'obligation de se mettre aux normes ce qui se traduit généralement par un coût de travaux très important de l'ordre de 7000 € HT en moyenne.

Consciente de l'impact financier de ces travaux pour les habitants du territoire, la Communauté de Communes mobilise une grande partie de l'énergie du service assainissement pour mettre en place par voie de convention avec l'agence de l'eau Adour-Garonne des programmes annuels de réhabilitation des installations. Ces conventions permettent, pour chaque foyer souhaitant participer, l'attribution d'une subvention de 4 200 €, diminuant ainsi de façon conséquente le reste à charge pour les habitants.

C'est ainsi qu'en 2016, 39 foyers ont pu bénéficier de cet accompagnement financier sur les communes historiques de Noailhac et de St-Cyprien-sur-Dourdou (commune nouvelle de Conques en Rouergue).

En 2017, la Communauté de Communes a souhaité poursuivre cette action sur les communes de Nauviale et de Pruines avec en perspective l'accompagnement de 48 projets.

Si vous êtes intéressés par ces aides et que vous remplissez l'ensemble des critères d'éligibilité suivants : (Habitation principale habitée par son propriétaire ou l'usufruitier - système d'assainissement installé avant 1996 - rejet d'eaux usées en surface hors parcelle), vous pouvez prendre contact avec le service assainissement au 05 65 71 86 20.

Il convient néanmoins de préciser que les propriétaires récents de biens anciens ne peuvent bénéficier de cet accompagnement dans la mesure où l'état de fonctionnement de l'installation est désormais indiqué dans le diagnostic préalable à la vente.



Réalisation par une entreprise spécialisée d'un système d'épandage individuel



## Travaux assainissement collectif entre Lindrevie et Kervallon (Marcillac-Vallon)

**J**uillet 2017 aura marqué le démarrage d'une opération de travaux très importante en matière d'assainissement collectif. La Communauté de Communes a en effet décidé de s'engager dans le changement du réseau d'assainissement entre le gymnase de Kervallon et le secteur de Lindrevie sur la commune de Marcillac-Vallon.

Ces travaux, qui ont nécessité la réalisation d'études très importantes, ont été rendus impératifs pour plusieurs raisons :

- le sous-dimensionnement de la canalisation existante de 150 mm de diamètre. Installée il y a environ 40 ans, sa capacité hydraulique n'était plus cohérente avec le nombre de foyers collectés (2900 EH). Le diamètre de la nouvelle canalisation sera porté à 250 mm ce qui permettra d'éviter des montées en charge très fréquentes du réseau avec de possibles remontées d'effluents dans les réseaux privés ;
- la perméabilité très importante de ce réseau qui se traduit par de nombreuses infiltrations d'eaux dites « claires », infiltrations en provenance directe du Créneau que le réseau longe et traverse à de très nombreuses reprises. Ainsi, les effluents arrivant à la station d'épuration de Marcillac sont particulièrement peu concentrés en pollution ce qui est à l'origine de problèmes de fonctionnement récurrents de la station de Marcillac.

Ce sont ainsi 2,8 km de réseau qui seront mis en place par phasages successifs. En effet, 450 ml du réseau passant dans le lit du Créneau, des contraintes non négligeables impacteront le déroulement du chantier. Les travaux ne peuvent ainsi pas avoir lieu entre fin octobre et début mars, leur influence sur le milieu aquatique (période de fraie des poissons) serait alors trop

importante. De même, les travaux en rivière nécessiteront que cette dernière soit « asséchée » pendant la durée de la pose (par section de 100 m environ) sans que cela n'impacte la vie aquatique. Pour cela, des pêches électriques seront réalisées sous le contrôle de la DDT (police de l'eau) ; les espèces collectées seront remises dans un milieu naturel aux caractéristiques les plus proches de celles du Créneau.

Compte tenu de la technicité et du linéaire de ce chantier, son coût avoisine 1,4 M € HT, il a été attribué suite à la mise en concurrence au groupement d'entreprises Ferrié/Capraro. Le reste à charge pour la Communauté de Communes se limitera à environ 400 000 € HT ; en effet la Communauté de Communes a répondu et a été retenue dans le cadre d'un appel à projets publié par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Il sera ainsi financé à hauteur de 70 % du coût de l'opération par l'Agence de l'Eau.

La localisation de ces travaux, dans le centre de Marcillac, va engendrer une gêne pour les riverains ponctuellement importante. La Communauté de Communes tient à profiter du présent article pour remercier par avance les habitants de leur compréhension et les assurer que toutes les mesures seront prises pour limiter au maximum les perturbations.

La Communauté de Communes remercie également très sincèrement les propriétaires fonciers qui ont accepté d'autoriser le passage du futur réseau dans leur propriété.

Rappelons que l'ensemble des travaux d'assainissement sont financés par un budget annexe « assainissement » sur le principe de « l'eau paie l'eau ».

### COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-VALLON

2ème Tranche Zone d'Activité du Vallon

*Surface réelle des lots*



Pose d'un batardeau gonflable par le groupement d'entreprises Ferrié/Capraro

## Établissement d'un plan pluriannuel d'investissement en matière d'assainissement collectif

**M**algré les efforts conséquents de la Communauté de Communes ces dernières années en matière d'investissement dans le domaine de l'assainissement, 12 hameaux du territoire restent aujourd'hui situés en zonage d'assainissement collectif sans pour autant être reliés à une station d'épuration (les habitations sont toutefois reliées à un réseau existant ce qui permet leur zonage en « collectif »).

Le montant des investissements nécessaires pour relier ces 12 hameaux à une station étant très important, la Communauté de Communes

va missionner avant la fin de l'année 2017 un bureau d'études dont l'objectif sera à la fois d'établir un diagnostic précis de l'état existant des réseaux mais également un premier chiffrage du coût de la réalisation des stations supplémentaires nécessaires que ce soit en matière d'investissement mais également de fonctionnement futur.

Charge à la commission « assainissement », présidée par Jacques Sucret, sur la base de ces éléments à venir, de prioriser le déploiement de ces nouvelles installations dans les prochaines années.

## Collecte des déchets : actualités

**A**ctuellement, la Communauté de Communes consacre un budget très important à la collecte des déchets ménagers. En 2017, les élus ont fait le choix de maintenir stable la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui finance pour partie le service de collecte (les recettes collectées grâce à la TEOM ne permettant pas d'équilibrer le budget lié à la gestion des déchets, d'autres recettes sont sollicitées). Ce choix volontariste implique que des efforts importants soient faits pour maîtriser le coût de la collecte.



Les élus de la commission « déchets ménagers », présidée par Gabriel Issalys, se sont ainsi engagés dans une démarche visant à rationaliser les circuits de collecte pour diminuer *in fine* le nombre de kilomètres parcourus par les camions du service sans pour autant impacter de manière trop importante la qualité du service délivré. Il s'agissait

également d'intégrer dans ces réflexions les aspects de sécurité que ce soit pour les usagers (certains points de regroupement étant dangereux pour la dépose) ou pour les agents de la collecte avec la suppression des points de regroupement nécessitant des manœuvres délicates sur le domaine public. D'un point de vue financier, les économies de fonctionnement ainsi engendrées permettront d'une part de concourir à maîtriser le budget alloué et d'autre part, et cela paraît important à l'heure où des communes s'engagent dans des opérations d'embellissement de leur centre bourg (cf. article dédié pg22), à dégager des moyens financiers pour embellir ces zones de regroupement qui ne bénéficient actuellement d'aucun traitement paysager réalisé par la Communauté de Communes. La commune de St-Christophe-Vallon s'est portée volontaire dans ce cadre, les services de la Communauté de Communes seront ainsi amenés à mettre en œuvre ces regroupements dès le mois d'octobre 2017. Dans les mois qui viennent, ces opérations de regroupements seront amenées à se multiplier.

Mais rappelons qu'un des principaux leviers financiers permettant de maîtriser le coût de ce service réside dans la qualité du tri des habitants du territoire. En effet, le syndicat départemental de traitement des ordures ménagères (SYDOM) facture à ses membres le coût du traitement en pénalisant les collectivités dont les performances en matière de tri sont mauvaises (faibles volumes collectés et nombreuses erreurs de tri). Ainsi, chaque habitant est un acteur essentiel de la maîtrise des coûts du service de

collecte, plus les habitants trient et moins ils font d'erreurs dans le type de matériau à trier, moins le coût facturé par le SYDOM est important. Aussi, en cas de doute entre sac jaune et sac noir, n'hésitez pas à :

- consulter le mémo-tri interactif que vous trouverez sur le site internet de la Communauté de Communes ([www.conques-marcillac.fr](http://www.conques-marcillac.fr)) ;
- prendre connaissance de la documentation disponible en mairie ;
- téléphoner aux services de la CCCM. (05 65 71 86 20)

Enfin, au-delà de l'intérêt financier, il convient de rappeler que le respect des consignes de tri est un élément important pour la sécurisation du travail des agents de collecte (des déchets dangereux sont malheureusement régulièrement découverts dans les containers) et pour le bon fonctionnement des tournées

d'une manière générale. Lorsque les agents jugent que le volume de déchets mal triés est trop important dans un container jaune, ils ont pour consigne de ne pas le collecter afin qu'il le soit avec les ordures ménagères.



### **Suppression des colonnes de collecte du papier :**

*En 2017, la Communauté de Communes a fait le choix de supprimer les colonnes de collecte du papier présentes sur le territoire, cette façon de collecter les papiers n'étant plus adaptée aux procédés existants dans les centres de tri. Tous les habitants sont donc désormais invités à déposer les papiers/magazines dans les sacs jaunes.*

### **Lutte contre les incivilités :**

*Malheureusement, certains secteurs du territoire font l'objet de dépôts sauvages à proximité immédiate de zones de regroupement de containers. Il paraît utile de rappeler qu'est considéré comme dépôt sauvage, tout détritrus déposé en dehors d'un bac de collecte. Cette infraction, si elle est constatée, se traduit par une amende de 150 € au titre de l'article R 632-1 du code pénal. À bon entendeur !*

### **Déchèterie mobile :**

*En matière de déchets, la Communauté de Communes gère la Déchèterie de Malviès (Marcillac-Vallon) mais également deux zones de dépôts (St-Cyprien-sur-Dourdou et St-Félix-de-Lunel) qui répondent mal aux exigences réglementaires actuelles en matière de collecte. Les élus de la commission « déchets ménagers » réfléchissent actuellement au déploiement d'un service de Déchèterie mobile qui pourrait à terme se substituer aux deux zones de dépôts existantes.*

# Services aux habitants

## Travaux sur les équipements publics communautaires

**L**a Communauté de Communes est très soucieuse du confort offert par les équipements sportifs qu'elle met à disposition des usagers qu'il s'agisse de particuliers ou d'associations. Dans ce cadre, elle a prévu en 2017 la réalisation de travaux de modernisation importants sur 3 des 4 installations sportives qu'elle gère.

### **Piscine de Marcillac-Vallon :**

Le système de chauffage de l'eau, qui était jusqu'alors assuré par des réchauffeurs électriques datant de l'origine de l'équipement (1979), ont été remplacés par des pompes à chaleur bien plus performantes du point de vue du rendement énergétique mais améliorant également le confort thermique pour les usagers (le niveau de température de l'eau est plus stable). Ces travaux ont été réalisés au mois de mai 2017 par l'entreprise Bousquet afin d'être opérationnels dès l'ouverture de la piscine en juin. D'un coût de 70 000 € environ, ces travaux ont fait l'objet de subventions attribuées par l'État (DETR à hauteur de 18 000 € environ). et

par le Conseil Départemental (à hauteur de 11 000 € environ). La région Occitanie a également été sollicitée, son positionnement n'était pas encore connu à l'heure de rédaction de ce bulletin.



### **Gymnase de Kervallon :**

En 2015, la Communauté de Communes avait consacré un budget important pour mettre au goût du jour le gymnase de Kervallon (changement du sol sportif et du système d'éclairage). Pendant l'été 2017, la Communauté de Communes poursuit la mise à niveau de cet équipement en traitant notamment les problèmes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et ce conformément à l'agenda de mise en accessibilité des bâtiments communautaires. Dans ce cadre, certaines portes intérieures seront remplacées, les sanitaires et douches seront adaptés et une signalétique spécifique

sera mise en place. Ces travaux, réalisés pour partie par des entreprises du secteur et par les agents de la Communauté de Communes, se chiffrent à environ 25 000 € HT, l'État participant au travers de la DETR à hauteur d'environ 8 000 €.



### **Piscine de St-Cyprien-sur-Dourdou (Conques en Rouergue) :**

Avec plus de 12 000 entrées par saison, la piscine de St-Cyprien-sur-Dourdou est un équipement très apprécié des habitants du territoire et des touristes.

Construite en 1993, la piscine est actuellement affectée de quelques défauts, notamment au niveau des bassins. L'intégralité des revêtements, qui souffrent de pathologies structurelles importantes, seront ainsi repris dans le courant de l'automne. Soucieuse du rapport prix/durabilité/esthétique, la Communauté de Communes a opté pour une solution de revêtement de type « résine ».

Quelques travaux d'agencement intérieurs seront également réalisés pendant la fermeture

annuelle de la piscine afin d'améliorer le fonctionnement et l'agrément du bâtiment (zone de déchaussage, reprise de cloisons fissurées, travaux de peinture, etc...). Ces travaux sont estimés à environ 130 000 € HT. Des subventions auprès des financeurs habituels (État, Région et Département) seront sollicitées.



## Un projet social pour le territoire

### **Qu'est-ce qu'un projet social de territoire ?**

Un projet social de territoire ne vise pas seulement à apporter des réponses aux situations de détresse sociale, son acception est beaucoup plus large :

- il définit la stratégie de l'intercommunalité en matière de cohésion sociale ;
  - il est construit au regard des besoins du territoire ;
  - il prend en compte tous les habitants du territoire ;
- il a pour vocation de fédérer l'ensemble des acteurs sociaux (institutions publiques, associations) de l'intercommunalité ;
  - il promeut et développe divers services et activités répondant aux besoins de la population comme les services d'aides d'urgence et sociales (banque alimentaire, précarité énergétique, etc...), de services d'aide à domicile, de garde d'enfants, en faveur de la jeunesse et d'une manière générale les activités favorisant le lien social et le vivre ensemble...

**L**a Communauté de Communes a pu constater les disparités sur le territoire en matière de gestion de la compétence « action sociale » par les communes mais également un certain niveau d'essoufflement du tissu associatif qui porte ces actions (renouvellement des bénévoles). Aussi, les élus ont décidé de s'interroger sur l'organisation et la pertinence des politiques « sociales » qu'elle met en place, qu'elle accompagne ou qui, d'une manière générale, sont déployées sur le territoire.

Ainsi sous l'impulsion de la commission « services à la personne » présidée par Paul Goudy, une action-formation pilotée par l'ADEFPAT (cf. encart pg15) et la Communauté de Communes a été mise en place à l'échelle du territoire afin de rassembler les acteurs œuvrant dans le champ social et ainsi construire avec eux les contours d'une politique sociale de territoire consolidée.

Pendant près d'un an, les acteurs (MSA, CAF, associations telles que la banque alimentaire, CAPACM, ADMR, etc...) se sont ainsi réunis très régulièrement, pour définir un plan d'actions qui sera prochainement soumis à la validation des élus. Ce plan d'actions a été bâti notamment à la fois sur les constats identifiés au travers

des données institutionnelles (INSEE, CAF, MSA en particulier) mais également sur la base de questionnaires menés par les élus de la commission « services à la personne » auprès des habitants (environ 80 enquêtes ont ainsi été réalisées).

Sans dévoiler le contenu de ce plan d'actions qui doit être approuvé par le conseil communautaire, les membres du groupe de réflexion se sont notamment penchés sur les enjeux suivants :

- comment tenir compte des différents modes de vie dans un projet social de territoire ?
- quels espaces de rencontre développer pour favoriser les échanges entre tous les habitants ?
- quelle coordination des différents acteurs pour améliorer l'interconnaissance et développer des réponses adaptées aux besoins ?
- quelle communication de proximité mettre en place pour être au plus près de tous les habitants, des nouveaux en particulier ?
- comment soutenir le tissu associatif pour pallier l'essoufflement du bénévolat ?
- comment améliorer l'attractivité du territoire, notamment pour accueillir et garder de nouveaux habitants.

## Le projet de santé labellisé !

Comme la plupart des territoires, ruraux notamment, la question de l'offre de santé est prégnante pour la Communauté de Communes Conques-Marcillac avec la crainte, à terme, de voir le territoire se transformer en un « désert médical ». C'est ainsi que les élus ont regroupé dès 2014 les acteurs du territoire œuvrant dans le domaine de la santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, etc...) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour partager avec eux leurs inquiétudes dans l'optique de faire émerger les solutions qu'il conviendrait de mettre en place pour maintenir un bon niveau de desserte en services médicaux.

Les professionnels de la santé partageant ce diagnostic, ont décidé de se regrouper sous forme associative (Association Conques-Marcillac Santé, ACMS) afin d'établir un projet de santé pour le territoire. L'établissement de ce document, particulièrement technique a été coordonné par Facilimed. Le projet de santé a été déposé auprès de l'ARS en juillet 2016 et a été approuvé en septembre de la même année.

Entre autres besoins, ce projet a fait apparaître la nécessité de disposer d'infrastructures de santé permettant un bon maillage territorial, la faible densité du territoire et sa géographie même justifiant la création d'une maison de santé pluridisciplinaire multi-sites (St-Cyprien-sur-Dourdou/St-Christophe-Vallon et Marcillac-Vallon). Sur cet aspect, le projet a en particulier mis en avant la nécessité de développer le

centre médical de St-Cyprien-sur-Dourdou (Conques en Rouergue) dont les locaux ne répondent plus au potentiel de développement du secteur. Ainsi, comme elle s'y était engagée auprès de l'association en cas d'approbation du projet de santé, la Communauté de Communes a étudié la faisabilité d'une opération immobilière visant à l'agrandissement des locaux pour couvrir ces nouveaux besoins (installation d'un nouveau médecin, création d'une salle de première urgence, création d'un espace mutualisé dédié aux consultations itinérantes, etc...).

La faisabilité de ce projet immobilier étant avérée, il s'agira à terme pour la Communauté de Communes d'acquérir le bâtiment existant, de l'agrandir et de le louer aux actuels et futurs occupants. D'un point de vue financier, compte tenu de la labellisation du projet, des subventions importantes sont attendues ce qui permettra à la Communauté de Communes de le louer à un niveau n'impliquant pas de charges financières.

Il convient désormais de retenir un architecte pour la réhabilitation du bâtiment de St-Cyprien-sur-Dourdou avec comme objectif une livraison du bâtiment réhabilité en mai 2019.

La Communauté de Communes tient à profiter de la publication du présent bulletin pour remercier chaleureusement les professionnels de santé qui ont su se mobiliser au côté des élus.

## Seniors et pleinement citoyens !



L'activité du Point Info seniors a considérablement augmenté en 2016 (+ 37 %), et a nécessité le passage à temps plein de la coordinatrice depuis mars 2017. 229 personnes différentes ont sollicité le PIS en 2016, donnant lieu à 539 interventions auprès des usagers.

Toutes les communes du territoire sont représentées dans ces demandes qui proviennent des seniors eux-même mais aussi beaucoup de leurs proches. Une information leur est apportée sur les divers dispositifs d'aide pouvant être mobilisés pour le maintien à domicile : aide à domicile, aide à la toilette, ESA (Équipe Spécialisée Alzheimer), accueils

de jour, accueils temporaires, aide au répit des aidants mais aussi aide pour une entrée en établissement... Une orientation, une aide administrative, un accompagnement peuvent être proposés si nécessaire.

### **Animations de territoire 2017 :**

Les seniors (un tiers des habitants de la Communauté de Communes) sont actifs et leur dynamisme anime notre territoire !

Parallèlement à l'accueil et l'accompagnement individuel des personnes, le Point Info Seniors doit être attentif aux besoins nécessitant une réponse sous forme d'action collective.

### **C'est ainsi que sont organisés au cours de 2017 :**

- 2 ateliers mémoire ;
- 3 ateliers révision du code de la route ;
- 1 session « formation des aidants » ;
- la fête-forum ATOUT ÂGE.

#### **Ateliers mémoire :**

2 ateliers mémoire animés par Fernanda Gallois, selon le protocole MSA, ont eu lieu au premier trimestre 2017 à Marcillac et Noailhac. Ils ont réuni chacun 13 personnes à qui ils ont permis de mieux identifier leurs difficultés de mémoire et surtout de découvrir diverses stratégies pour y remédier.

#### **Ateliers révision code de la route :**

2 séances révision code de la route ont eu lieu en mars à Clairvaux, une 3<sup>e</sup> aura lieu en octobre à Noailhac. Sous la conduite d'un moniteur auto-école, les participants revoient quelques points importants ou nouveaux du code de la route afin de rester des conducteurs sûrs et confiants le plus longtemps possible. Dans notre région continuer à conduire est un gage d'autonomie majeur.

#### **Formation des aidants :**

En avril et mai une formation pour les aidants a été organisée à Nauviale en partenariat avec l'association française des aidants. Animée par une psychologue, elle s'adressait à ceux qui donnent beaucoup de leur temps pour aider au maintien à domicile d'un proche en perte d'autonomie. L'objectif est de permettre à ces « aidants » de prendre du recul par rapport à ce qu'ils vivent avec leur proche et de les aider à trouver un équilibre entre vie personnelle et rôle d'aidant.

### **ATOUT ÂGE :**

La fête-forum ATOUT ÂGE qui a connu un beau succès en 2015 est à nouveau en projet : elle aura lieu le **14 novembre 2017 à la salle des fêtes de St-Cyprien dès 13 h 30.**

Menée en partenariat avec les clubs de retraités de la Communauté de Communes elle s'adresse à tous les seniors. Cette année un temps sera spécialement réservé à la découverte des stands et ateliers ; la 2<sup>e</sup> partie de l'après-midi permettra à tous ceux qui le souhaitent, sur inscription, de présenter sur scène : chants, théâtre, danses, contes etc... Une troupe de théâtre de rue animera le début de l'après-midi.

Un effort particulier sera fait pour permettre au plus grand nombre de personnes âgées de participer : organisation de co-voiturage, éventuellement de transport à la demande...

En plus du financement conventionnel de la Communauté de Communes et du Conseil Départemental ces diverses animations bénéficient du soutien financier de la MSA, de la CARSAT et de la conférence des financeurs, du PDASR...

Pour 2018 un atelier mémoire est en projet à Nuces ainsi qu'un atelier code à Grand Vabre.

Tout club, toute personne intéressée par les services du Point Info Seniors peut nous contacter au 05 65 42 29 33 ou bien se rendre à l'une des permanences : de 10h à 12h : le mardi à l'Ehpad « Résidence du Vallon » à Marcillac, le jeudi à l'accueil de jour des Myosotis à St-Cyprien.



## Banque alimentaire

**L**a banque alimentaire a été créée en 1997 dans le cadre du CCAS de Marcillac pour répondre aux besoins des familles les plus démunies. Petit à petit, les besoins se sont étendus à l'ensemble du territoire intercommunal Conques-Marcillac. Les communes adhèrent à la banque alimentaire départementale et versent une cotisation.

Sur prescription des services sociaux, des assistantes sociales du Département, la banque alimentaire peut venir en aide aux personnes par la distribution de colis.

### Les produits distribués ont plusieurs origines :

- les produits secs sont pour la plupart issus de la collecte locale qui a lieu chaque année en novembre. En dehors de cette période, les dons ne peuvent être acceptés.
- les denrées fraîches et surgelées (fruits, produits laitiers,...) sont fournies par l'Europe, l'État, les industries agro-alimentaires aux banques alimentaires départementales. Ces produits sont ensuite distribués aux banques alimentaires locales comme la banque alimentaire Conques-Marcillac.

Les colis sont distribués une fois par mois et sont constitués en fonction du nombre de personnes au foyer. Leur composition est autant que possible, variée et comprend des produits d'hygiène.

**P**ar ailleurs, les bénévoles de la banque alimentaire participent largement à la construction du projet social du territoire (cf. article pg29).

Les colis sont distribués lors des permanences de la banque alimentaire à Marcillac le mardi. Ils peuvent également être acheminés par les bénévoles ou les élus référents des communes, pour les personnes ayant des difficultés de mobilité.

### La banque alimentaire en chiffres (2016) :

- 2 900 kg de denrées collectées (30 % de plus qu'en 2015) ;
- environ 130 personnes aidées.

**Les responsables de la banque alimentaire Conques-Marcillac tiennent à remercier les bénévoles ayant participé à la collecte d'automne.**



## Le développement numérique La Cyber-base intercommunale



**L**a Cyber-base Conques-Marcillac, espace de partage et de découverte des pratiques multi-médias, sur le territoire de la Communauté de Communes Conques-Marcillac, est gérée par l'association le Créneau. Les animatrices Aurélie Dykstra et Nelly Vincent vous y accueillent et vous accompagnent toute l'année dans l'utilisation des outils informatiques.

Près de 980 personnes ont déjà fréquenté la Cyber-base depuis sa création. On comptabilise, en moyenne, 168 visites par mois entre juillet 2016 et juin 2017, soit 7 visites par jour d'ouverture toutes activités confondues.

### **La Cyber-base propose principalement 3 services aux usagers :**

**l'accès libre** pour venir, aux horaires d'ouverture, utiliser les ordinateurs de la cyber-base ou se connecter à internet avec votre propre matériel, tout en ayant l'assurance d'obtenir les conseils de l'animatrice si besoin.

**l'accompagnement individuel**, sur rendez-vous, où l'animatrice multimédia répondra à vos demandes pour vous apprendre à

résoudre un problème ou acquérir de nouvelles connaissances liées aux usages informatiques.

**des ateliers d'initiation** en petits groupes pour progresser dans l'utilisation des technologies numériques. Différents thèmes sont abordés : session 1<sup>er</sup> clic pour les débutants ou pour revoir les bases, tableur, Twitter, Gimp (retouches photos), Trucs & Astuces... Les animatrices



utilisent des logiciels libres et/ou gratuits afin que l'utilisateur puisse les réutiliser facilement chez lui.

Pendant les vacances scolaires la Cyber-base organise des ateliers pour les enfants à partir de 7 ans, **les Cyber-goûters**, après-midi ludiques consacrés à la découverte d'une technique ou d'une pratique numérique particulière : *effets vidéo, BD et supers héros, impression et modélisation 3D, programmation, autocollants personnalisés, cyber cafard (montage électronique), portrait manga, secrets de web cam...*

**De nombreux projets en partenariat avec des structures locales sont également réalisés :**

- **Rencontres inter-générationnelles** avec le collège Saint-Joseph et les maisons de retraite St-Joseph et Val Fleuri. Pour voir le fruit de ses riches échanges, rendez-vous sur le site Internet dédié au projet 2016-2017 : <https://cbbmarcillac.wixsite.com/intergeneration2017>.
- **Prévention aux usages liés à internet** : à la demande des collèves, les animatrices sont allées à la rencontre des classes de 5<sup>e</sup> du territoire, pour leur proposer en demi-classe, une séance de sensibilisation et d'échange autour de leur pratique multimédia liée à internet. Pour capter leur attention, elles ont choisi des supports vidéos et animé la séance sous forme de jeu : « le buzzer quizz ». Elles ont ainsi abordé les thèmes de l'histoire d'internet, d'usages et de pratiques, de sécurité, de citoyenneté numérique, de législation, de données personnelles et de fausses informations.

- **Ateliers numériques avec des prestataires de l'Office de Tourisme** : session de création de site internet Jimdo, sur 4 ateliers de 2h et inscription sur Google My Business pour être géolocalisé sur google maps, sur 2 ateliers de 1h30.

- **Réalisation d'un journal à la maison de retraite Val Fleuri** : deux nouveaux numéros sont parus cette année en décembre 2016 et juin 2017. Ce journal est l'aboutissement de plusieurs séances autour de l'ordinateur. Il permet aux résidents de s'investir dans une création collective mettant en valeur les résidents, le personnel et les activités de leur lieu de vie. Vous pouvez vous le procurer à la Cyber-base ou à la maison de retraite de Clairvaux-d'Aveyron.

- **Ateliers d'initiation délocalisés avec le Club de l'Amitié de Saint Cyprien** : le projet Saint Cyp'Ordi réunit depuis 4 ans, une dizaine de personnes qui se retrouvent 1 fois par mois pour découvrir ensemble de nouvelles pratiques multimédias.

Et enfin, les vendredis soirs en période scolaire de 17h à 20h, la Cyber-base ouvre ses portes à **l'accueil de loisirs ados de Marcillac**, pour les jeunes du territoire dès la 6<sup>e</sup>. C'est l'occasion de leur proposer des activités multimédias parmi tant d'autres (sportives, jeux de société...) et de les guider dans le montage de projet afin d'organiser des mini-séjours, soirées ou sorties qu'ils souhaitent réaliser.

Un programme de la Cyber-base est établi tous les trimestres, retrouvez-le dans vos mairies, dans les commerces de Marcillac ou en ligne, à l'adresse : [www.midipyrenees.fr/Cyber-base-Conques-Marcillac](http://www.midipyrenees.fr/Cyber-base-Conques-Marcillac).

**Pour plus de renseignements :**

**Cyber-base de Conques-Marcillac**

49, av. Gustave Bessière - 12330 MARCILLAC-VALLON - Tél. **05 65 47 05 97**

Courriel : [cbbmarcillac@hotmail.fr](mailto:cbbmarcillac@hotmail.fr) - Site : [www.midipyrenees.fr/Cyber-base-Conques-Marcillac](http://www.midipyrenees.fr/Cyber-base-Conques-Marcillac)

**Horaires d'ouverture au public pendant la période scolaire à partir d'octobre 2017 :**

Accès libre et accompagnement individuel	Ateliers
Lundi : 9h00 - 12h00*	-
Mardi : 15h00 - 18h00	Mardi : 18h15 - 19h45
Mercredi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 18h00	Mercredi : 18h15 - 19h45
Jeudi : 8h30 - 12h00 / 15h00 - 16h00	Jeudi : 10h00 - 11h30 / 16h15 - 17h45
Vendredi : 15h00 - 17h00	-
Samedi : 9h00 - 12h00	-

\* accès libre simple assuré par une conseillère du Point Emploi (pas d'accompagnement individualisé).

## Feu vert pour le plan d'actions

**À** la suite des réflexions portées par les élus et les acteurs du territoire (cf. article dédié dans l'édition de 2016) en matière d'enfance et de jeunesse sous l'impulsion de Bernard Lefebvre, Vice-Président en charge, le conseil communautaire a approuvé dans sa séance du 28 juin 2016 le déploiement du plan d'actions en faveur de l'enfance jeunesse proposé par la commission du même nom.

Ce plan d'actions ne pouvait être mis en œuvre sans le recrutement d'un spécialiste du secteur qui a pris ses fonctions en février 2017. Depuis, les actions commencent à se mettre en place (cf. articles suivants) avec une communication ciblée à l'appui. Le déploiement total devrait être atteint avec l'ouverture d'un point info jeunesse dans la future maison de services au public (cf. article dédié pg4)



D'un point de vue financier, il convient de noter que les caisses nationales (MSA et CAF en particulier) accompagnent de manière très importante le déploiement de ces politiques sur les territoires puisque c'est environ 70 % du coût du dispositif qui est pris en charge (y compris les frais de salaire).

Grâce aux actions projetées, les élus souhaitent augmenter l'attractivité du territoire pour les jeunes publics et redynamiser ainsi la démographie locale.

Pour vous tenir informé des actions et manifestations dans le cadre de la politique enfance/jeunesse, n'hésitez pas à vous abonner à la page Facebook dédiée (<https://www.facebook.com/COM-COM-Conques-Marcillac-286679558446793/>).

## J'apprends à nager : un dispositif plébiscité reconduit

**P**our la première fois en 2016, la Communauté de Communes a permis le déploiement sur le territoire du dispositif « j'apprends en nager ». Il convient en effet de rappeler que chaque année en France, 500 décès par noyade sont malheureusement dénombrés dont environ 10 % concernent des enfants.

Ce programme pédagogique, à destination des 6-12 ans, a ainsi été créé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations (DDCSPP) et nécessitait l'engagement de partenaires dont la Communauté de Communes, qui gère les équipements sportifs, pour être déployé sur le territoire.

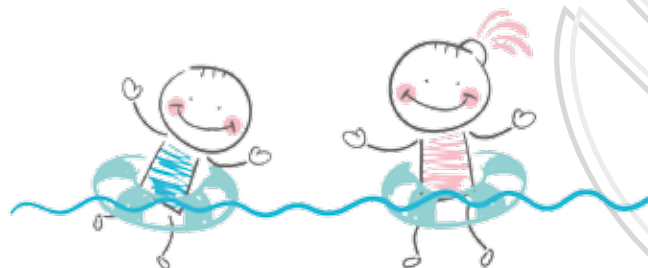
Pour la mise en place de ce dispositif, des tests de détection ont été mis en place en lien

étroit avec le corps enseignant dans les écoles et collèges afin de recenser les élèves en difficulté de natation. Des cours, dispensés par les maîtres-nageurs saisonniers employés par la Communauté de Communes, ont ainsi pu être délivrés gratuitement à 20 jeunes du territoire.

7 de ces jeunes ont obtenu à la fin des cours leur brevet « sauv'nage » ce qui constitue un résultat particulièrement encourageant au regard de la difficulté de ces épreuves.

(<http://www.ffnatation.fr/apprendre-nager-au-sein-lecole-natation-francaise>).

Compte tenu de l'importance et du succès de cette action en 2016, les élus ont décidé de la reconduire en 2017.



## Carte multi-activités : (re)découvrir son territoire pour les 12-25 ans

**V**os enfants la possèdent déjà très certainement (plus de 200 cartes ont été distribuées début août) et si ce n'est pas le cas encouragez les à se la procurer, la carte multi-activités est disponible depuis juin 2017 ! Cette carte constitue la première nouvelle action mise en place suite à l'approbation du plan enfant-jeunesse.

Cette carte, qui concerne tous les jeunes âgés de 12 à 25 ans habitant le territoire, a pour objectif d'offrir des réductions chez certains prestataires et des entrées gratuites dans les piscines intercommunales de Marcillac et de St-Cyprien-sur-Dourdou. Au-delà de l'intérêt financier pour le public visé, le déploiement de cette carte vise à mettre en avant les richesses du territoire, en particulier des activités de pleine nature qu'il permet de pratiquer.

Son déploiement n'aurait ainsi pas été possible sans le volontarisme des prestataires « activités de pleine nature » du territoire que la Communauté de Communes tient à remercier très chaleureusement au travers de ce bulletin.

Pour fédérer les jeunes du territoire, la Communauté de Communes a organisé les 17 juillet (accrobranche) et 7 août (canoë) deux journées gratuites à l'attention des possesseurs de la carte. C'est ainsi qu'environ 90 jeunes ont pu bénéficier de ces journées qui ont été appréciées de tous.



Journée Accrobranche à Ver Tea Jeu le 17 juillet

### **Les partenaires de la carte multi-activités :**

**Vert Tea Jeu** 15 % de réduction sur le parcours accro-branches à Pont-les-Bains et sur les activités de pleine nature.

Réservation obligatoire : 06 81 30 79 22 - [www.vert-tea-jeu.com](http://www.vert-tea-jeu.com).

**Les Ailes Ruthénoises** découvrez l'Aveyron autrement :

- vol découverte 30 mn 90 € au lieu de 110 € (3 pers. maxi) ;
- vol d'initiation au pilotage 30 mn 110 € au lieu de 150 € ;

Sur réservation : 05 65 59 19 12 - [www.ailes-ruthenoises.fr](http://www.ailes-ruthenoises.fr) (Aéroport Rodez Aveyron).

**ASV'OLT** 10 % de réduction, sur la location de canoë-kayak.

Sur réservation : 04 71 49 95 81 - [www.asvolt.com](http://www.asvolt.com).

**Air Globe** 10 % de réduction sur les stages moto (à partir de 11 ans) et 10 % de réduction sur les randonnées Fun e-bike (motos électriques, à partir de 14 ans permis scooter obligatoire).

Sur réservation : 06 20 76 95 28 - [www.air-globe.com](http://www.air-globe.com).

**Vent de liberté** de la glisse, des virages, des sensations 10 % de réduction sur les stages de pilotage Quad (à partir de 11 ans) ou moto (à partir de 12 ans) durée 1h30.

Sur réservation : 06 83 12 99 94 - [www.ventdeliberte.com](http://www.ventdeliberte.com).

**O' P'tit Papier** 10 % de réduction sur les ateliers d'initiation aux techniques du papier et sur les ateliers d'initiation au dessin d'observation.

Sur réservation : 05 65 69 72 84 33 / 06 40 84 51 09 - [www.magalivermeersch12.wordpress.com](http://www.magalivermeersch12.wordpress.com).

**Les Ânes de Monédies** 10 % de réduction sur les randonnées avec un âne autour de Conques ou sur le chemin de St-Jacques.

Sur réservation : 06 33 30 44 78 - [www.monedics.fr](http://www.monedics.fr).

**Loc'VTT 12** 10 % de réduction pour la location de VTT. Les mardis et vendredis sur le site de Pont-les-Bains du 10 juillet au 18 août.

Sur réservation : 06 86 43 24 90 - [www.loisirs-loc-vtt.com](http://www.loisirs-loc-vtt.com).

**Cyber Base Conques-Marcillac** 3h en accès libre ou 1h d'accompagnement individuel pour une demande précise.

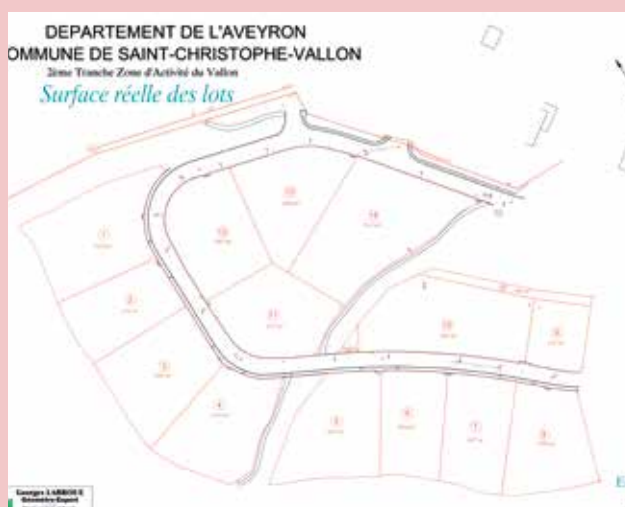
Sur rendez-vous : 05 65 47 05 97

[www.facebook.com/cbbconquesmarcillac](http://www.facebook.com/cbbconquesmarcillac).

### **Les visites culturelles de Conques :**

Accès gratuit aux visites individuelles du trésor de Ste-Foy. 2 € pour les visites guidées sur présentation de la carte (le village, l'abbatiale, tympan, tribunes, les vitraux de Pierre Soulages, le trésor de Ste-Foy). Attention à partir de 12 ans pour l'accès aux tribunes.

Contact Office de Tourisme : 05 65 72 85 00 - [www.tourisme-conques.fr](http://www.tourisme-conques.fr).



## Les services intercommunaux de la petite-enfance



**L**a gestion de ces deux structures a été confiée à l'Association Familles Rurales de Marcillac. Elles sont financées par la Communauté de Communes, la CAF et la MSA.

### **Le Multi-Accueil :**

d'une capacité de 20 places, situé à Marcillac, est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et reçoit les enfants à l'heure, à la demi-journée ou à la journée.

**Pour plus de renseignements :  
Multi-Accueil La Soleilhade**

14, rue du Mansois - 12330 MARCILLAC-VALLON

Tél. **05 65 71 83 22** - Courriel : **ma.marcillac@gmail.com**

### **Le relais assistantes maternelles (RAM) :**

intervient auprès des assistantes maternelles, des parents et des enfants.

### **Les permanences :**

Lundi	13h30 à 17h00	RAM Marcillac : 2, rue du Mas
Mardi	13h30 à 18h30	Saint-Cyprien : Salle des fêtes
Le 1 <sup>er</sup> mercredi du mois	13h30 à 16h00 sur RDV	RAM Marcillac : 2, rue du Mas
Jeudi	13h30 à 18h30	RAM Marcillac : 2, rue du Mas

### **Les haltes jeux :**

Lundi	9h00 à 12h00	RAM Marcillac : 2, rue du Mas
Mardi	9h00 à 12h00	Saint-Cyprien : Salle des fêtes
1 <sup>er</sup> jeudi du mois	9h00 à 12h00	Nuces (Valady) : Médiathèque
2 <sup>e</sup> jeudi du mois	9h00 à 12h00	Clairvaux : Mairie
3 <sup>e</sup> jeudi du mois	9h00 à 12h00	Souyri (Salles-la-Source) : Salle des fêtes
4 <sup>e</sup> jeudi du mois	9h00 à 12h00	Saint-Christophe : Mairie
Vendredi	9h00 à 12h00 (réservé aux assistantes maternelles)	RAM Marcillac : 2, rue du Mas

**Pour plus de renseignements :**

**Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s**

2, rue du Mas - 12330 MARCILLAC-VALLON

Tél. **05 65 58 80 12** - Courriel : **ram.marcillac@orange.fr**

## Élaboration d'un projet de territoire

**C**omment prioriser les champs d'intervention de la Communauté de Communes à l'heure où les compétences se multiplient notamment sous l'impulsion des dernières évolutions législatives et alors que les contraintes budgétaires sont paradoxalement de plus en plus importantes ? Ainsi, à titre d'exemple sur l'exercice 2017 les dotations de l'État en faveur de la Communauté de Communes ont été amputées d'environ 100 000 €.

Comment fédérer tous les acteurs du territoire qu'ils soient publics, associatifs ou privés autour d'un projet partagé de développement ?

Ce sont à ces vastes et complexes questions qu'ont décidé de répondre les élus de la Communauté de Communes en s'engageant dans l'élaboration d'un projet de territoire.

L'ambition est de tracer une trajectoire à 5 ans en adoptant un plan d'actions opérationnelles qui sera par la suite mis en œuvre par les différents acteurs concernés et animé par la Communauté de Communes.

### **Méthodologiquement, les élus ont souhaité poser deux grands principes :**

- il ne peut y avoir de projet partagé et pertinent sans la participation d'acteurs privés et associatifs. Le groupe projet constitué fait ainsi appel pour moitié environ à des chefs d'entreprises et représentants d'associations (l'autre moitié étant composée d'élus) ;
- il ne peut y avoir de projet cohérent sans l'établissement en amont d'un diagnostic dynamique permettant de caractériser le fonctionnement et la trajectoire actuelle du territoire d'un point de vue économique. C'est ainsi qu'un diagnostic des flux économiques a été établi dès le commencement de ce projet.

De ce diagnostic, ont été tirés les premiers enjeux stratégiques desquels se sont emparés les membres du groupe projet afin d'imaginer les actions à développer.

À l'heure de rédaction de ce bulletin, les travaux sont en cours, l'objectif étant l'approbation de ce projet en fin d'année 2017. Nul doute que le prochain bulletin fera la part belle aux principales conclusions du projet de territoire Conques-Marcillac !



Journée de travail le 27 juin 2017 à Clairvaux-d'Aveyron

# Consignes de tri

**TRI SÉLECTIF**  
Emballages ménagers en **PLASTIQUE** : bouteilles, flacons et sacs ; en **CARTON**, en **MÉTAL**, en **PAPIER**.



**Couvercle jaune**

Il existe près de chez vous des **CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE**.

**VERRE**



**TEXTILE**



Si vous ne connaissez pas les emplacements, téléphonez à votre secrétariat de Mairie ou au service déchets ménagers de la Communauté de Communes.

**GROS CARTONS APLATIS**



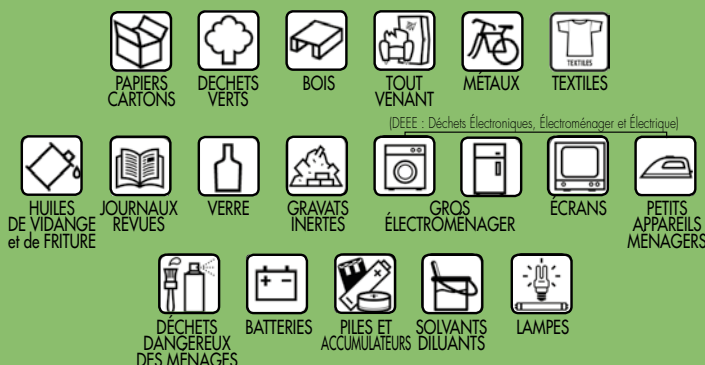
**Couvercle Bleu**

**DÉCHETS ORGANIQUES**



**Composteur de jardin**

Apportons à la **DÉCHETTERIE** :



**Déchetterie à Marcillac : 05 65 71 72 01**  
Route de Malviès - Direction Espalion  
Du lundi au samedi de 14h00 à 18h30  
et le samedi matin de 10h00 à 12h00

**Zones de Dépôts : 06 87 89 45 35**

**À Conques-en-Rouergue :**  
St-Cyprien-sur-Dourdou  
Les lundi, mercredi  
et samedi de 13h30 à 17h30

**À St-Félix-de-Lunel :** Mazières  
Le samedi de 8h00 à 12h00

**ORDURES MÉNAGÈRES**

**TOUT LE RESTE**  
Produits souillés...



**Couvercle Noir**





**CONQUES  
MARCILLAC**

**Communauté de Communes Conques-Marcillac**

11, place de l'Église

12330 MARCILLAC-VALLON

Tél. **05 65 71 86 20** - Fax : 05 65 71 13 15

E-mail : **contact@cc-conques-marcillac.fr**

Site : **www.cc-conques-marcillac.fr**